Cerema

Direction territoriale Ouest

Département laboratoire de Saint-Brieuc
Groupe Risques naturels et géophysique

Révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation et de Submersion Marine

Commune de Paimpol

Historique : Extraits des archives départementales et des journaux

Monsieur le Préfet,

Je viens de constater que la tempête, qu
a accompagné la dernière grande marée, a causé des dégâ
importants à la digue de pierres sèches qui soutient le
terrain où se trouve située l'emprise de l'ancien chemi
de fer départemental Saint-Brieuc - Paimpol, aux alento
de l'Abbaye de Beauport. En plusieurs points, la digue
n'existe plus. Les pierres ont été, soit ramenées dans
grève, soit projetées à des distances pouvant aller jus-
qu'à plusieurs mètres vers l'intérieur.

PAIMPOL, 4 janvier. — (*De notre correspondant particulier*). — Dans la nuit de samedi, le Quinic et le ruisseau du Goas-Plat débordaient.

Le quartier du Pont-Neuf est complètement submergé. Dans les maisons, tous les habitants ont dû monter soit à l'étage, soit au grenier, laissant au rez-de-chaussée leur mobilier nageant dans 80 centimètres à 1 mètre d'eau.

De nombreux commerçants paimpolais éprouvent de ce fait des pertes sérieuses.

Mars 2014

Dossier approuvé par arrêté préfectoral du 14 mars 2017

Historique des versions des documents

Version	Date	Commentaire
	06/2008	
	03/2014	Ajout des nouveaux éléments

Affaire suivie par :
- Christelle Lestréhan – Cerema / Direction territoriale Ouest
Département laboratoire de Saint-Brieuc – Groupe Risques naturels et géophysique

Rédacteur :
- Magali Jouas – Cerema / Direction territoriale Ouest
- Christelle Lestréhan – Cerema / Direction territoriale Ouest
Département laboratoire de Saint-Brieuc – Groupe Risques naturels et géophysique

Validation :

Date	Nom du valideur	Commentaire
	Raphaël Bénot	
	Gille Lemestre	

Mots-clés :

Sommaire

SERVICE HYDRAULIQUE – BASSIN DU QUINIC (SÉRIE 25S) 5

INONDATIONS DE PAIMPOL – RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE – SAINT-BRIEUC, LE 5 DÉCEMBRE 1872.....5
INONDATIONS DE PAIMPOL – LETTRE DU MAIRE DE LA VILLE DE PAIMPOL AU PRÉFET DES COTES DU NORD PAIMPOL, LE 23 OCTOBRE 1880. 8
DÉBORDEMENTS DU QUINIC DANS LE MARAIS DE PAIMPOL - RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE GUINGAMP, LE 4 DÉCEMBRE 1880. 9
CURAGE DU RUISSEAU DU QUINIC. DEMANDE DE M. LE MAIRE DE PAIMPOL – COMMUNICATION PRÉFECTORALE DU 18 MAI 1886.....11
RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE - GUINGAMP, LE 18 JUIN 1886. 11
CURAGE DU RUISSEAU « LE QUINIC ». 12
RAPPORT DU CONDUCTEUR SUBDIVISIONNAIRE – PAIMPOL, LE 1ER AOÛT 1904.....12

OUEST-ECLAIR DU 24 OCTOBRE 1922.....13

OUEST-ECLAIR DU 5 JANVIER 1925.....13

SERVICE HYDRAULIQUE – BASSIN DU QUINIC (SÉRIE 25S) 14

CURAGE DES RUISSEAUX LE QUINIC ET GOAS-PLAT 14
RAPPORT DU SUBDIVISIONNAIRE – PAIMPOL, LE 20 AVRIL 1925 14

TEMPÊTE DE MARS 1962 (SÉRIE 45W14).....15

OUEST FRANCE DU 03 NOVEMBRE 1967 (SÉRIE 45W15) 17

OUEST FRANCE DU 14 FÉVRIER 1972 (SÉRIE 1028W31) 18

LE TÉLÉGRAMME DU 14 FÉVRIER1972 (SÉRIE 1028W31).....18

OUEST-FRANCE DU 9 MARS 1972 (SÉRIE 1028W31) 19

(SÉRIE 1028W31) 20

LE TÉLÉGRAMME DU 15 FÉVRIER 1972.....22

OUEST–FRANCE DU 11 FÉVRIER 1974 (SÉRIE JP 166/A).....23

LE TÉLÉGRAMME DU 11 FÉVRIER 1974 (SÉRIE JP 167/B) 25

PRESSE PAIMPOLAISE DU 16 MARS 1974 (SÉRIE JP 56/A) 26

SÉRIE 1079W – INONDATION DE FÉVRIER 1974 27

LE TÉLÉGRAMME DU 24 JANVIER 1995 (SÉRIE JP 167/B) 31

LA PRESSE D'ARMOR DU 02 AU 08 FÉVRIER 1995 (SÉRIE JP 56/B).....31

LE TÉLÉGRAMME DU 24 JANVIER 1995 (SÉRIE JP 167/B) 32

OUEST-FRANCE DU 29 DÉCEMBRE 1999 33

LA PRESSE D'ARMOR DU 15 AU 21 FÉVRIER 2001.....34

LA PRESSE D'ARMOR DU 16 AU 22 DÉCEMBRE 1999.....36

LE TÉLÉGRAMME DU 11 MARS 2008 (INTERNET).....37

OUEST-FRANCE DU 11 MARS 2008 38

LE TÉLÉGRAMME DU 12 MARS 2008 (INTERNET).....39

LE TÉLÉGRAMME DU 1ER AVRIL 2008 (INTERNET) 39

LE TÉLÉGRAMME DU 14 AVRIL 2008 (INTERNET) 40

LE TÉLÉGRAMME DU 3 JUIN 2008 (INTERNET).....40

LE TÉLÉGRAMME DU 2 NOVEMBRE 2008 (INTERNET)....40
OUEST-FRANCE DU 28 FÉVRIER 2010 (INTERNET) 41
LE TÉLÉGRAMME DU 28 FÉVRIER 2010 (INTERNET)....42
GÉRER MON ÉTANG DU 1ER MARS 2010 (INTERNET) 42
LE TÉLÉGRAMME DU 1ER MARS 2010 (INTERNET)....43
OUEST-FRANCE DU 1ER MARS 2010 (INTERNET) 44
LE TÉLÉGRAMME DU 2 MARS 2010 (INTERNET)....45
OUEST-FRANCE DU 2 MARS 2010 (INTERNET) 45
LE TÉLÉGRAMME DU 3 MARS 2010 (INTERNET)....45
LE TÉLÉGRAMME DU 29 OCTOBRE 2010 (INTERNET) 46
LE TÉLÉGRAMME DU 3 JANVIER 2014 (INTERNET)....47
OUEST-FRANCE DU 3 JANVIER 2014 (INTERNET) 49
LE TÉLÉGRAMME DU 4 JANVIER 2014 (INTERNET)....50
LE TÉLÉGRAMME DU 24 JANVIER 2014 (INTERNET)....51
OUEST-FRANCE DU 2 FÉVRIER 2014 (INTERNET) 52
OUEST-FRANCE DU 3 FÉVRIER 2014 (INTERNET) 53
OUEST-FRANCE DU 4 FÉVRIER 2014 (INTERNET) 53
OUEST-FRANCE DU 3 MARS 2014 (INTERNET) 54
PHOTOGRAPHIES DU LABORATOIRE DE SAINT-BRIEUC ET DE LA DDTM22 DU 3 MARS 2014 55

SERVICE HYDRAULIQUE – BASSIN DU QUINIC (série 25S)

Inondations de Paimpol – Rapport de l'Ingénieur Ordinaire – Saint-Brieuc, le 5 décembre 1872.

« Par pétition en date du 7 décembre 1872 et qui nous a été communiquée le 18 de ce même mois, un certain nombre d'habitants de Paimpol parmi lesquels…, exposent qu'une violente inondation survenue à Paimpol les 22 et 23 octobre leur a causé de graves dommages, signalent les causes qu'ils attribuent à cette inondation et les retards que son écoulement a subi, et concluent en demandant une enquête sur leurs allégations….

…Le premier de ces plans représente à l'échelle de la carte d'Etat-Major 1/80000, la région des environs de Paimpol et nous avons marqué par une teinte rouge les limites totales du bassin hydraulique qui déverse toutes ses eaux au port de Paimpol. Dans ce bassin, deux vallées principales l'une descendant d'Yvias, l'autre de Plourivo viennent réunir leurs eaux un peu en aval de l'étang de Cariez et finissant dans le Quinic, le principal cours d'eau de Paimpol, qui traversant la route départementale n°1 au pont de Lézouen vient se jeter à la mer quelques mètres après avoir franchi le pont du chemin de grande communication n°1. Dans l'intervalle, la rivière reçoit les eaux du Goasmeur lequel descend de Plounez et se jette dans le Quinic au pont appelé Tournebride à quelques mètres en aval du pont de M. Allenou. Enfin, un quatrième cours d'eau nommé le Goas-Plat descend des coteaux de Kérity et vint aboutir à la mer par un canal particulier qui traverse le chemin de grande communication n°1 dans un aqueduc à 101 mètres à l'Est du pont du Quinic. Telle est la configuration générale du bassin hydraulique se déversant à Paimpol lequel ne comprend pas plus de 2000 hectares environ.

1°. Faits matériels de l'inondation

Le second plan représente à plus grande échelle, les environs même de Paimpol et la partie inondée limitée à peu près à l'ancien marais conquis sur la mer au siècle dernier et qui a été remplie par de belles prairies protégées par des endiguements des chaussées du chemin de grande communication n°1 et de la route départementale n°1 …

…D'après tous les renseignements recueillis, l'inondation s'est produite brusquement dans l'après-midi du 21 octobre…On conçoit que le choc d'une grande masse d'eau venant ainsi frapper contre cette digue en terre vint enfin à la rompre. C'est ce qui est arrivé et les eaux se déversant brusquement dans les prairies les ont immédiatement inondées. Or nous avons dit que les marais qui longent les chemins de grande communication se trouvaient comme les prairies sur l'emplacement de l'ancien marais ; les jardins et les rez-de-chaussées ont donc été envahis et les murs de clôtures ne présentant pas de résistances suffisantes abattus en plusieurs points. En très peu de temps, l'eau atteignait un niveau fort élevé dans toutes ces parties du marais : puisque nous l'avons constaté à deux mètres dans les rez–de–chaussées de plusieurs des maisons et à 1m70 sur plusieurs points de la chaussées de chemin n°1.

La superficie de la région inondée et les cotes de repère prises en divers points nous ont permis de calculer qu'il avait du ainsi arriver en peu de temps (une heure environ) une masse d'eau de 70000 mètres cubes environ y compris un débit minimum de $6M^3$ par seconde environ par le dernier pont à l'aval.

Il était complètement impossibles que les débouchés ordinaires des cours d'eau puissent débiter immédiatement cet énorme volume : aussi la pluie continuant toujours de tomber, l'inondation s'est prolongée jusqu'au… en terrain, son écoulement se trouvant facilité par les brèches qu'on fit dans le batardeau de protection des travaux du bassin et par l'ouverture des vannes : mais il est à constater que le niveau de l'eau dans la partie du bassin à flot à toujours été plus bas que dans la partie en amont de la digue Gouët c'est à dire dans l'ancien marais…

2°. Causes de l'Inondation

Tous les pétitionnaires sont d'accord pour attribuer l'inondation à l'insuffisance du débouché des ponts de Lézouen et Allenou, à la trop petite largeur du lit entre ces deux points et à la construction des batardeaux et levées destinés à la construction du bassin à flot de Paimpol. M. Chabaud en particulier a insisté particulièrement devant nous sur le rétrécissement du lit de la rivière dans le marais et sur l'endiguement du ruisseau de Goas-Plat par M Allenou. La meilleure preuve, ont ajouté les pétitionnaires, que toutes ces causes sont véritables, c'est qu'avant la construction de ces ouvrages c'est à dire avant 1850 personne ne se plaignait des inondations.

Ce dernier raisonnement tombera facilement devant une observation qui se retournera contre les pétitionnaires. Qui est ce qui se plaint des inondations ? Les propriétaires des maisons inondées mais ceux des marais ou prairies sont bien loin de s'en plaindre car ces grands lavages à l'eau douce font le plus grand bien à leurs propriétés.

Or les maisons qui bordent le chemin de grande communication et qui est capital, ont toutes été construites depuis 1840 dans des parties de l'ancien marais achetées à l'ancien propriétaire M Gouët mais il y avait eu des inondations avant cette époque, et bien loin de s'en plaindre on les favorisait puisqu'on faisait déverser dans les marais par des canaux toutes les eaux qui auraient pu s'en détourner. Seulement les propriétaires des maisons ont aujourd'hui intérêt à perdre la mémoire de ces anciennes inondations, moins fortes, il est vrai, puisqu'elles rencontraient moins d'obstacles, mais qui n'en causaient pas moins à certaines époques : et tandis que les propriétaires des parcelles de prairies avaient grand soin de se protéger en élevant leur sol ou en faisant des digues ceux des maisons construisaient précisément leurs habitations sous les parties basses du marais tous élevés leur rez-de-chaussée en dessus du sol naturel : la maison Gouët, en particulier est construite sous ce rapport d'une manière tout à fait imprudente leur évitant quelques dépenses de plus dans la hauteur des maçonneries, on s'est exposé, dans toutes ces maisons à subir le risque de l'envahissement à toutes les crues un peu fortes.

Il ne faut donc pas dire qu'une preuve de la moitié des ouvrages présentés soit dans de fait des désastres qui ont eu lieu depuis car les seules constructions à désastres, les maisons, ont été inondées fort peu de temps avant ces ouvrages…

…Et d'abord parlons des ponts de Lézouen et de M. Allenou, qui ont à très peu près le même débouché. Celui de Lézouen a 2m29 de largeur, et la hauteur depuis le fond du ruisseau jusqu'aux poutres du tablier est de 1m30. Débouché total 3m à quelques centimètres près.

Il est certain que ce débouché est insuffisant pour débiter en une heure environ 60000 mètres cubes : mais faut-il attribuer l'inondation à cette insuffisance ? nous ne le croyons pas : en effet le pont n'a point fait l'effet d'un barrage complet avant que la digue ne fut brisée causant ce désastre et l'eau s'est à peine avancée au plus fort de l'inondation à 0m20 au dessus des poutrelles : et comme le montre le croquis incéré plus haut le fil de l'eau venant battre la digue c'est ainsi que celle ci s'est trouvée creusée : il est du reste à remarquer que lors des trois inondations c'est toujours en ce point que la digue a cédé ce qui montre bien l'influence décisive de la déviation du cours d'eau…

…De tout ceci, il nous semble résulter que , si les ponts sont insuffisants, ce que nous devons reconnaître, ils ne sont pas du moins la cause de l'inondation : ils n'ont fait que aider pour une faible part, et le pont de M. Allenou plus que le pont de Lézouen parce qu'il n'a pas de dépression de chaussée à ses abords : mais M. Allenou ne peut être rendu responsable et c'est à l'administration qui lui a fixé ses largeurs à en subir les conséquences.

Nous arrivons au troisième argument des pétitionnaires : l'obstacle venu des travaux du port de Paimpol.

Pour montrer que ces travaux ne sont pas la cause de l'inondation, au fait capital domine la question, c'est que le niveau dans le bassin a toujours été plus bas qu'en amont de la chaussée Gouët…

…Il est fâcheux qu'aucun pluviomètre n'existe dans la région : cet instrument aurait pu nous donner des indications précieuses : mais en son absence tous les renseignements concordent pour assurer que pendant toute la matinée du 21 et même la veille, il tomba des quantités de pluies tout à fait anormales. Depuis un mois déjà la saison était fort pluvieuse et par conséquent la terre étant déjà presque saturée d'eau, tout ce qui tombait devait s'écouler au plus vite : ajoutons que les deux vallées d'Yvias et Plourivo sont très encaissées et très profondes, et l'on aura facilement la clef du phénomène.

Que sur 1000 hectares un centimètre d'eau soit tombé en une heure ou deux centimètres sur 500 hectares ou à la rigueur 3 centimètres sur 300 hectares, c'est ce que nous appellerons une sorte de trombe, ou plus exactement une avalanche d'eau : cela donne 10000 mètres cubes en une heure et en admettant que les deux tiers se soient écoulées immédiatement cela donne la quantité d'eau constatée à l'inondation. Tel est le phénomène qui a du se produire dans la vallée d'Yvias (et notre conviction à cet égard est d'autant mieux assurée que les jaugeages effectués le 30 novembre sur les cours d'eau de Paimpol, après deux mois de pluie continuel, et sous une pluie battante, c'est à dire dans les conditions les plus favorables des grandes eaux ne nous ont donné qu'un débit total d'environ 4 mètres cubes par seconde soit 15.000 mètres cubes à l'heure)…Dans un bassin court, étroit et resserré comme celui de Paimpol, un pareil accident doit fatalement causer une inondation. Le hasard des combinaisons météorologiques amène des coups d'eau une fois tous les dix ans sur le petit bassin de Paimpol, et telle est la véritable cause des dégâts signalés.

D'après ce que nous venons de dire l'inondation de Paimpol est uniquement du à une perturbation atmosphérique d'une violente intensité. C'est un cas de force majeur dont nous devons assimiler les dégâts à ceux des orages et des grêles… »

Inondations de Paimpol – Lettre du Maire de la ville de Paimpol au Préfet des Cotes du Nord Paimpol, le 23 octobre 1880.

« J'ai adressé à M. Armez…une pétition des propriétaires et locataires des maisons situées en le marais de Paimpol, en nous demandant notamment que l'administration prit en compte ce que de droit, l'initiative des travaux à faire pour mettre enfin le marais à l'abri des inondations de plus en plus fréquentes.

Depuis cet envoi, nous avons eu l'inondation du 10…à propos de l'ouverture des portes de Mme Gouët…, et bien les eaux ont de nouveau envahi le marais, inondant cette fois toutes les maisons et s'élevant de 80-90 plus haut que le 10. La route de grande communication n°1 est couverte de plus d'un mètre d'eau.

Sur les 20 familles (18 de Kérity, 2 de Paimpol)…

…sur les causes de cette seconde inondation. La 1ere, celle du 10 octobre, aurait eu lieu par suite de la rupture de la digue du marais formant en même temps la clôture d'une prairie située en Kérity…Les deux brèches ouvertes dès lors n'ayant pas été fermées…Les eaux ont repris ces mêmes passages et ont envahi avec une violence croissante tous les terrains inférieurs. Dès que les eaux, en le marais se sont élevées au dessus du niveau du Goas-Plat et du Quinic, en la partie inférieure de leur cours, j'ai fait pratiquer en la digue quatre saignées consécutives donnant un débit considérable d'évacuation, mais pendant plusieurs heures restant insuffisant.…

Depuis l'inondation du 10, je me suis préoccupé d'amener les divers propriétaires du marais…dans un projet de syndicat définitif ou temporaire ayant pour but de parer aux dangers les plus urgents et de faire les travaux de première nécessité pour maintenir le Quinic dans son lit normal. Jusqu'à présent j'ai échoué dans ma tentative parce que quelques uns persistent à invoquer les stipulations particulières de leurs actes d'acquisition…Ainsi, Mm Le Pesant me déclare que son contrat d'acquit de la prairie dont la rupture de la digue a causé ces deux inondations, la dispense de toute réparation de cette digue et qu'elle est désormais résolue à ne plus la relever pendant que le cours du ruisseau reste obstrué et rétréci par les remblais et les piles et culées de pont établis par la famille Allenou dans l'ancien lit même. Celle-ci de son côté prétend n'avoir rien fait que dans la limite de ses droits. De tout cela résulte deux brèches qui dans les crues ordinaires inonderont encore tout ce malheureux petit quartier et en même temps la route n°1.

C'est pourquoi, Monsieur le préfet, vous me pardonnerez d'insister vraiment près de vous pour obtenir qu'il vous plaise de faire réglementer le cours du Quinic entre le pont de Lézouen et les vannes déversant dans le bassin, mais particulièrement entre les mêmes pont de Lézouen et le coude de Tourne-Bride où se trouvent les principaux obstacles au libre écoulement des eaux.… »

Débordements du Quinic dans le Marais de Paimpol - Rapport de l'Ingénieur Ordinaire Guingamp, le 4 décembre 1880.

« Les inondations fréquentes auxquelles est exposé le Marais de Paimpol ont donné lieu à des plaintes nombreuses de la part des personnes qui habitent les maisons construites dans la zone submersible.

…Le 5 novembre dernier nous avons visité les lieux…et nous sommes tombés d'accord sur ce fait qu'il était préférable de commencer par essayer d'obtenir que les propriétaires riverains consentissent d'eux mêmes à faire les travaux d'amélioration les plus urgents. Le point le plus important était d'abord d'obtenir : 1° que Mme Le Pesant voulut bien réparer les brèches de sa digue par lesquelles les eaux d'inondation ont fait irruption dans le marais ; 2° que Mme Veuve Allenou voulut bien démolir la pile du pont de Tournebride qui obstrue le lit du Quinic, obstacle que l'on a toujours considéré comme une des causes principales de la rupture de la digue Le Pesant qui se trouve immédiatement en amont.

…Quelque temps après cette entrevue M. le Maire de Paimpol nous a fait savoir que Mme Allenou consentait à laisser démolir aux frais et par les soins de la ville la pile de son pont et que de plus elle cédait à Mme Le Pesant pour une somme de 600f00 la propriété de la petite prairie …constituant aussi une des causes de la rupture de la digue située vis-à-vis. Mme Le Pesant doit y prendre immédiatement le déblai nécessaire à la fermeture des brèches signalées. En outre elle se propose de détruire complètement cette prairie au printemps prochain en enlevant toute la terre jusqu'au niveau du fond du ruisseau qui s'étendra alors sur une large surface et cette terre sera employée à donner à sa digue une épaisseur considérable…

…Comme le dit fort bien M. le Député Armez, ce n'est pas par suite de l'insuffisance du débouché du lit artificiel du Quinic que le Marais est inondé, mais par suite du défaut de solidité des digues. Toutes les inondations sont survenues à la suite de la rupture de la digue de Mme Le Pesant qui se trouvant à l'origine du marais au débouché du pont de Lézouen est la première exposée à la force du courant. Maintenant lorsque cette digue sera suffisamment renforcée et le pont Allenou démoli, le danger ne sera que déplacé et la rupture de la digue se fera plus en aval.

Assurément le curage du lit serait une excellente chose ; mais cette opération aussi parfaite qu'on puisse la faire n'empêchera pas les digues trop faibles de céder à la pression des eaux. D'autre part, en admettant que l'administration eût le droit de prescrire le curage à vif fond, ce travail ne peut se faire que dans l'été, et depuis les inondations les eaux n'ont presque pas baissé : il serait donc prématuré de chercher à prescrire cette opération , et nous sommes d'ailleurs convaincu que l'on n'eut généralement pas obéi à l'arrêté, s'il en était paru un.

Les propriétaires des digues n'ont en effet que peu ou point d'intérêt à empêcher ces inondations qui ne font que du bien à leurs prairies.

Maintenant, si le curage peut être prescrit par arrêté préfectoral, il n'en est pas ainsi du renforcement des digues. Aucune disposition légale n'autorise l'administration à prescrire un pareil travail.

Mais il se trouve que le Département est propriétaire d'une partie du Marais par les routes vicinales qui le traversent. Ces routes sont submergées à chaque inondation et par conséquent plus ou moins endommagées, sans compter l'arrêt que subit la circulation pendant l'inondation. Le Département en tant que personne civile fait donc partie du groupe des propriétaires intéressés au bon entretien des digues.

Or les propriétaires de ces digues sont liés par un contrat qui les oblige à assurer au lit du Quinic des dimensions bien définies et à entretenir les digues en bon état. Le Département a donc le droit de se réunir aux habitants de Kernoa pour réclamer la stricte observation du contrat.

Toutefois il existe deux contrat bien distincts. Celui qui concerne la partie des digues comprise entre Tournebride et le pont du chemin vicinal qui relie Paimpol à Kernoa détermine les largeurs que doit conserver le lit du Quinic. Celui qui concerne la partie comprise entre le Pont de Lézouen et Tournebride ne donne aucun chiffre et prescrit seulement une largeur convenable.

…Maintenant, la pétition des habitants de Kernoa réclame contre le défaut de débouché du ponceau qui sert à l'écoulement des eaux du Goas-Plat par dessous le chemin de Kérity. Ce débouché est en effet insuffisant et il serait indispensable que le service vicinal doublât ce débouché. Ce n'est pas qu'il soit insuffisant pour le ruisseau même du Goas-Plat mais il le devient dans les inondations du Quinic dont les eaux viennent alors rejoindre le Goas-Plat. En donnant un large débouché à ce ponceau on diminuera du moins la durée de submersion…

Avis de l'Ingénieur en Chef

La question des inondations du Quinic ne peut se résolver en ce moment. Les travaux du chemin de fer, par suite du choix des marais de Paimpol comme emplacement de la future liaison, vont bouleverser profondément l'état actuel des lieux. De ce fait même, il résulte que la question que nous proposons d'ajourner, se représentera forcément à bref délai. Elle pourra alors être traitée d'une façon définitive et bien plus à la satisfaction des intéressés qu'en ce moment.

St-Brieuc, le 31 janvier 1881
Pour l'Ingénieur en chef absent,
L'Ingénieur ordinaire. »

Curage du ruisseau du Quinic. Demande de M. le Maire de Paimpol – Communication préfectorale du 18 mai 1886
Rapport de l'Ingénieur Ordinaire - Guingamp, le 18 juin 1886.

*« 1. Par lettre ci jointe, en date du **15 mai 1886**, Monsieur le Maire de Paimpol prie Monsieur le Préfet de vouloir prendre un arrêté ordonnant le curage du ruisseau du Quinic, dans la traversée du marais de paimpol.*

*2. Monsieur le maire expose que Monsieur le Préfet Bertereau voulut bien prendre le **17 septembre 1881** un arrêté aux termes duquel il était enjoint aux propriétaires riverains du ruisseau du Quinic dans la traversée du marais de Paimpol depuis le pont de Tournebride jusqu'au Pont-Neuf, d'avoir à opérer le curage à vif fond et vieux bords dudit ruisseau, chacun au droit de soi.*

3. Cette mesure prescrite par la sécurité des habitants du marais et par des motifs d'hygiène publique a donné les meilleurs résultats et demande à être promptement renouvelé.

4. Monsieur le maire demande en conséquence à Monsieur le Préfet au nom des mêmes motifs, de vouloir bien prescrire ce même curage…car il est désirable que ce travail à cause des émanations, puisse s'effectuer avant l'arrivée des grandes chaleurs.

5. Le ruisseau du Quinic reçoit, en effet, dans la traversée du marais de Paimpol, une partie des égouts de la ville qui déversent une grande quantité d'immondices. De plus comme sa largeur est très exagérée par rapport à son lit moyen, il s'encombre rapidement de dépôts de graviers et de plantes aquatiques.

6. Ces dépôts d'immondices et ces encombrements constituent un danger effectif pour la salubrité publique et une menace pour la sécurité des habitants du marais dans le cas où surviendrait une de ces crues subites qui désolent de temps en temps ce quartier lorsque les eaux du ruisseau envahissent le marais, par suite de la rupture des digues.

7. La mesure demandée par M. le Maire de Paimpol est donc entièrement justifiée.

*8. **En conséquence**, nous sommes d'avis de statuer ainsi qu'il suit :*

Le Préfet des Cotes du Nord, etc…

*9. Vu la pétition en date du **15 mai 1886**, par laquelle M le Maire de Paimpol prie M. le Préfet de vouloir bien ordonner le curage du Quinic, dans la traversée du marais de Paimpol dans un but de salubrité publique et en vue de prévenir les inondations*

10. Vu l'article 4 du cahier des charges de la vente du marais en 1853 qui prescrit aux acquéreurs d'entretenir leurs clôtures en tel état que les eaux ne puissent jamais pénétrer dans le marais…

14. Considérant que le lit du Quinic dans la traversée du marais de Paimpol est encombré par des dépôts de graviers, de plantes aquatiques et d'immondices de toute nature qui en rétrécissent les dimensions normales et répandent dans l'air des exhalaisons nuisibles

15. Considérant que cette situation constitue un danger pour la sécurité des habitants du marais en cas de crue subite du ruisseau et dans le cas de sécheresse une cause puissante d'insalubrité pour la ville de Paimpol…

16. Considérant que les déblais provenant du curage ne peuvent être mieux employés qu'au renforcement de la digue de ceinture, dont l'entretien est obligatoire pour les riverains en vertu de l'article 4 de l'acte de vente sus-visé de 1853

- Arrête -

17. Art.1er. Il est enjoint aux propriétaires riverains du ruisseau du Quinic dans la traversée du marais de Paimpol, depuis le pont de Tournebride jusqu'au Pont-Neuf d'avoir dans un délai d'un mois, à dater de la publication du présent arrêté, opéré le curage à vieux fond et vieux bords dudit ruisseau, chacun au droit de soi et de renforcer les parties correspondantes de la digue de ceinture du marais… »

Curage du ruisseau « Le Quinic ».
Rapport du Conducteur Subdivisionnaire – Paimpol, le 1er août 1904.

« …Dans notre rapport en date du 1er septembre 1903,…nous demandions qu'il fut procédé à un curage périodique de ce ruisseau…

Le lit du ruisseau le Quinic dans la partie comprise entre le pont du Lézouen sur le chemin de Grande Communication n°7 et les clapets formant la limite supérieure du Bassin à flot n°1 est complètement obstrué par une végétation miteuse dans sa partie supérieure et par un dépôt d'immondices, vases et matières terreuses charriées par les eaux, dans sa partie inférieure. A travers ce cloaque, source de miasmes pestilentiels, les eaux se font difficilement un passage pendant la période de sécheresse mais en hiver, quand une période de fortes pluies coïncide avec une grande marée comme cela s'est produit cette année même, le lit obstrué ne suffit plus et les eaux se répandent sur les propriétés voisines et arrivent même au niveau du chemin de grande communication n°7 sur lequel elles se répandent...

…Nous demandons à Monsieur le Préfet de vouloir bien faire ordonner le curage du ruisseau Le Quinic par les propriétaires riverains, conformément aux usages locaux, dans la partie précitée…»

Réclamation des habitants du Pont-Neuf
Rapport du Subdivisionnaire – Paimpol, le 15 avril 1919

« Par pétition en date du 6 avril dernier…les habitants du quartier du Pont-Neuf, en Paimpol, se plaignent d'avoir été victimes de 2 courant d'une inondation due au mauvais fonctionnement des vannes qui n'a pas permis aux eaux de reprendre leur cours normal et d'avoir subi, du fait de cette inondation, des dégâts sérieux à leur immeubles…Toutes les propriétés sises dans cette partie, ont été établies dans l'ancien marais de Paimpol…Les cotes moyennes du terrain naturel, dans cette zone, varient entre 9,80 et 10,00 en prenant comme plan de comparaison celui des tablettes du bassin coté 12,00. Cette dernière cote est également celle des plus hautes mers d'équinoxe…

…Depuis plusieurs années, nous avons constaté qu'il n'y avait inondation partielle de l'ancien marais de Paimpol que lorsqu'une grande marée coïncidait avec une crue du Goas-Plat. Au moment de la pleine mer, pendant deux heures environ, les clapets fermés par la pression de l'eau de mer ne peuvent laisser passage à l'eau du ruisseau. Celle-ci s'accumule donc et si le débit est important, il y a possibilité d'inondation…

…En tout cas, contrairement à ce que pensent les intéressés, l'établissement des bassins n'est point la cause des inondations du quartier du Pont-Neuf. Avant les travaux de construction des quais (1869 à 1876) il y a eu des inondations importantes de l'ancien marais de paimpol. En 1873 notamment, une crue du Quinic et du Goas-Plat, coïncidant avec une grande marée d'équinoxe, détermina une inondation telle que le passage sur le chemin de Grande Communication n°1er, au droit du Pont-Neuf, ne put être assuré que par canot, pendant une durée de deux heures environ…

…En résumé, nous concluons comme suit :

a) La partie de l'ancien marais de Paimpol qui n'a pas été remblayée restera toujours dans une situation critique, améliorable par suite d'endiguement du Goas-Plat, mais néanmoins pouvant être inondée :

1° Lorsqu'une crue importante du ruisseau correspondant avec une grande marée déterminera un débordement du dit ruisseau par dessus ses berges.

2° En cas de rupture des endiguements au moment d'une marée d'équinoxe, comme cela s'est déjà produit pour le Quinic à plusieurs reprises.

b) Il appartient aux propriétaires intéressés et non à notre service de prendre les mesures nécessaires pour mettre, dans l'avenir, leurs immeubles à l'abri des inondations possibles et éviter ainsi les dégâts importants signalés, que l'administration ne saurait envisager ni reconnaître comme étant de non fait… »

Ouest-Eclair du 24 octobre 1922

Importants dégâts aux environs de Paimpol

PAIMPOL, 23 octobre. (*De notre correspondant particulier.*) — Le vent d'Est qui souffle en tempête sur nos côtes depuis vendredi soir semble vouloir s'apaiser legèrement. Il n'y a pas jusqu'ici à déplorer de pertes de navires dans nos parages, mais les dégâts matériels sont très importants par ailleurs. Le vent a atteint son maximum de violence dans la nuit de samedi à dimanche.

La mer était très houleuse et par suite de la marée, a atteint ce soir-là une très grande hauteur. En certains endroits, on a constaté les effets d'un véritable raz-de-marée.

A la Toxen, en Kérity, le muret d'appui du sentier conduisant à Guilben, a été démoli sur une longueur de deux mètres. Sur les quais de Paimpol, les palissades entourant les chantiers Martin et Gouasdoué ont été enlevées. A Kerpalud, le mur de la propriété de M. Le Gonidec a été rasé sur une longueur de plus de 25 mètres. Les chantiers de M. Kerbiguet ont été également envahis par les vagues ; des palissades et des billes de bois ont été emportées par les flots. Le mur de la propriété de M. de Gésincourt s'est écroulé sur une longueur de 4 mètres et un grand orme est tombé sur la grève. A Poulafret, les chantiers ont également beaucoup souffert et du côté de l'Abbaye de Beauport, on parle de dégâts assez importants causés aux travaux de la ligne de Paimpol-Plouha.

Ouest-Eclair du 5 janvier 1925

A Paimpol

PAIMPOL, 4 janvier. — (*De notre correspondant particulier*). — Dans la nuit de samedi, le Quinic et le ruisseau du Goas-Plat débordaient.

Le quartier du Pont-Neuf est complètement submergé. Dans les maisons tous les habitants ont dû monter soit à l'étage, soit au grenier, laissant au rez-de-chaussée leur mobilier nageant dans 80 centimètres à 1 mètre d'eau.

De nombreux commerçants paimpolais éprouvent de ce fait des pertes sérieuses.

SERVICE HYDRAULIQUE – BASSIN DU QUINIC (série 25S)

Curage des ruisseaux Le Quinic et Goas-Plat
Rapport du Subdivisionnaire – Paimpol, le 20 avril 1925

« …L'hiver dernier, à la suite de forte pluies, les 2 ruisseaux Le Quinic et le Goas-Plat sont sortis de leurs lits et ont inondé les quartiers du Pont-Neuf et de la Gare qui se trouvent à un niveau inférieur aux berges de ces 2 cours d'eau.

Après examen de la situation il a été reconnu que cette inondation était due :

1°) à l'insuffisance de hauteur des berges,

2°) à leur mauvais état d'entretien,

3°) et surtout à l'envasement excessif du lit de ce s cours d'eau.

Le lit du Quinic entre le Pont de Lézouen et le Pont du chemin conduisant à la gare des voyageurs est envasé sur 0m80 de hauteur. La situation est encore aggravée par une végétation de plantes aquatiques.

Le lit du Goas-Plat est dans un état pire encore…Ses berges présentent de nombreuses lézardes qui laissent couler l'eau dans les quartiers déjà inondés.

La Municipalité de Paimpol a fait exhausser le mur de la berge du Quinic entre le Pont du chemin de la gare aux marchandises et le Pont de Lézouen sur le chemin de Grande Communication n°7. Il reste à réparer les berges du Goas-Plat et à curer les 2 ruisseaux… »

Tempête de mars 1962 (série 45W14)

MAIRIE DE PAIMPOL
(COTES-DU-NORD)

Téléphone : Cabinet du Maire 19
" : Secrétariat 77

MQ/YD /178.

PREFECTURE
14 MARS 1962
des COTES du NORD

Paris, le 12 MARS 1962

Monsieur le Préfet,

Je viens de constater que la tempête, qui a accompagné la dernière grande marée, a causé des dégâts importants à la digue de pierres sèches qui soutient le terrain où se trouve située l'emprise de l'ancien chemin de fer départemental Saint-Brieuc - Paimpol, aux alentours de l'Abbaye de Beauport. En plusieurs points, la digue n'existe plus. Les pierres ont été, soit ramenées dans la grève, soit projetées à des distances pouvant aller jusqu'à plusieurs mètres vers l'intérieur.

Il est certain que s'il n'était pas porté rapidement remède à cet état de chose, il faudrait s'attendre à voir la digue se démanteler lors des prochaines grandes marées. Et comme elle soutient et délimite les terres meubles, c'est toute la configuration du rivage de la mer qui risquerait dinsi d'être altérée.

Il en résulterait évidemment des conséquences fort graves, tant du point de vue de la sécurité, certains des terrains protégés par la digue et par l'ancienne emprise du chemin de fer départemental risquant alors d'être envahis par la mer, que du point de vue touristique, l'ancienne emprise du chemin de fer départemental devant normalement constituer, après mise en état, un itinéraire des plus remarquables.

me parler

C'est pourquoi je me permets d'appeler votre attention sur l'importance et l'urgence du problème ainsi posé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

onsieur le Préfet des
Côtes du Nord
vice des Ponts et Chaussées)

Max QUERRIEN

TS ET CHAUSSÉES - DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD

SERVICE ORDINAIRE ET VICINAL - SERVICE MARITIME
3, PLACE GÉNÉRAL DE GAULLE - SAINT-BRIEUC - TÉLÉPH. 2.94

A.H.

M. J. POULIQUEN
INGÉNIEUR EN CHEF

Monsieur LE PREFET des
Côtes-du-Nord
- CABINET -

V/PÉFÉRENCE : N° 1340 V/LETTRE DU 16 Mars 1962. N/RÉFÉRENCE O/S.O/ 255

OBJET : PAIMPOL - Dégâts causés par la mer à la marée de Mars.

SAINT-BRIEUC, LE 12 AVR 1962

Vous avez bien voulu me communiquer la lettre du 12 Mars 1962 de M. Le Maire de PAIMPOL signalant les dégâts causés par la grande marée de Mars aux murs de protection près de l'abbaye de BEAUPORT.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les dommages signalés par M. QUERRIEN concernent le mur de protection de terrains dépendant de l'abbaye de BEAUPORT. Ce mur construit partie en pierres sèches et partie en maçonnerie ordinaire est endommagé sur une longueur de 100 m. environ. Sa hauteur varie entre 1 et 2 mètres.

Ce mur n'a reçu aucun entretien depuis plusieurs années et la tempête de Mars a aggravé nettement les dégradations antérieures.

S'agissant d'un ouvrage privé, mon Service ne peut prendre en charge les réparations nécessaires.

En cas de défaillance du propriétaire, la Commune pourrait se substituer à lui, mais elle créerait un précédent fâcheux.

D'autre part, au cours de la visite des lieux, un léger dommage au perré de protection de l'ancienne voie ferrée départementale a été constaté. Des moëllons ont été enlevés sur une superficie de 5 m2 environ. L'assiette de la voie ferrée ayant été réservée à l'Etat pour le passage de la déviation de la R.N. 786, la réfection du perré va être faite par mon Service.

PIÈCES JOINTES
- une.

Il a été également constaté des dégâts au droit de la plate-forme de l'ancienne gare de KERITY. La grève étant bordée à cet endroit par un chemin rural, domaine privé de la Commune, il va être proposé à celle-ci de faire les réparations nécessaires.

PONTS ET CHAUSSEES INGÉNIEUR EN CHEF DEPART. DES COTES-DU-NORD

L'Ingénieur en Chef,

J. POULIQUEN.

Ouest-France du 03 novembre 1967 (série 45W15)

A Paimpol et dans la région

Sous l'action conjuguée du vent et de la grande marée, la mer a causé quelques dégâts à la naissance du sillon du Talberg, en Larmor-Pleubian.

C'est ainsi que de nombreux terrains situés dans l'intérieur, terrains jusqu'ici protégés par un talus, ont été inondés du fait de l'écroulement du talus.

Les services des Ponts et chaussées de Paimpol se sont rendus sur place. La situation demeurait inquiétante hier soir, malgré les travaux de colmatage des brèches entrepris par les riverains.

De mémoire d'homme, on ne se souvient pas à Larmor-Pleubian d'avoir vu la mer pénétrer si profondément à l'intérieur des terres.

A Paimpol, hier soir, la rivière Le Quinic, qui traverse la ville, considérablement grossie par les apports d'eau douce et de mer, a débordé de son lit, envahissant les artères du centre-ville et de la périphérie (quartier de Tournebride). Riverains et sapeurs-pompiers, sous une pluie battante et des grains de grêle, luttaient hier soir afin de rétablir la situation.

Ouest-France du 14 février 1972 (série 1028W31)

Importants dégâts à Paimpol

Le quartier de Tournebride, à Paimpol, a particulièrement souffert des inondations. Plusieurs dizaines d'habitations ont été endommagées, mais les dégâts les plus considérables ont été constatés à l'hôtel de la Marne, dans les serres de M. Brigand, horticulteur, ainsi que dans une ferme voisine.

C'est certainement à plusieurs millions d'anciens francs que se chiffreront les dommages causés par les plus importantes inondations que l'on ait enregistrées à Paimpol depuis de très nombreuses années.

Par ailleurs, dans la région, de nombreux arbres ont été déracinés.

Le Télégramme du 14 février1972 (série 1028W31)

Graves inondations à Paimpol

Le vent et les pluies diluviennes qui se sont abattues sur notre région dans la nuit de samedi à dimanche ont été la cause de graves inondations qui, à Paimpol, ont surtout touché le secteur de Tournebride. En moins d'un quart d'heure, les sapeurs-pompiers ont reçu douze appels téléphoniques émanant des habitants de ce quartier. C'est la première fois depuis longtemps que l'on voit une montée des eaux de cette importance.

Bien qu'il soit encore impossible d'évaluer l'ampleur des dégâts, on peut dire dès maintenant qu'ils sont très importants. Sans parler des habitations particulières, il faut signaler que les caves de l'hôtel de la Marne ont été complètement inondées, tandis que la salle à manger disparaissait sous environ 60 centimètres d'eau.

A quelques mètres de là, dans les entreprôts et la maison appartenant à M. Aayral, la cote de l'eau atteignait 1 m. 20 environ.

Dans une ferme appartenant à M. Jacques Michel, rue de Goudelin, les étables où se trouvait encore le bétail qu'il était impossible de sortir, voyaient une hauteur d'eau de 80 centimètres environ. De l'autre côté de la route, chez M. Brigand, horticulteur, les serres ont été recouvertes par plus de 1 m. 50 d'eau.

A 15 h. on notait une baisse très sensible du niveau, mais on craignait au moment de la pleine mer que le niveau ne remonte car l'écoulement dans le port sera plus difficile.

Ouest-France du 9 mars 1972 (série 1028W31)

OUEST-FRANCE

Revue de presse du 9 MARS 1972

Paimpol

Les récentes inondations du Quinic

Bilan : 120 000 F de dégâts

Particulièrement touchés par les récentes inondations qui ont provoquées les crues du « Quinic » et du « Biliou » les riverains de ces deux ruisseaux ont participés mardi soir en mairie à une réunion d'information.

Cette réunion était présidée par M. Louis Cleuziat premier adjoint. En premier lieu, ce dernier donnera le bilan chiffré de ces inondations soit 120.000 F. Un dossier complet des dégâts recensés a été transmis à la préfecture. Il a été demandé au représentant de l'Etat dans le département de considérer les bas quartiers de Paimpol comme zone sinistrée.

Les dégâts occasionnés, c'est le passé. Sans qu'il soit question de tourner la page, ce ce qui importe c'est de voir l'avenir en face. Sur le plan local, la ville dispose de deux moyens pour endiguer le fléau Le premier, consistant en période de sécheresse à curer le Quinic. Mai spour cela, il est nécessaire que les riverains abandonnent à la ville leurs droits de propriété sur le ruisseau. Ce problème n'ayant soulevé aucune objection, l'on peut considérer l'opération « curage comme une réalité prochaine ».

Autre moyen envisagé, la construction d'un barrage en amont du moulin de Kerano afin de régulariser le cours d'eau. Hélas là, le problème est lié à la réalisation de la future RN 786 dont le tracé prévoit le franchissement du Quinic en amont de Kerano. Quand les crédits pour cet axe routier seront-ils débloqués ? Toute solution passe par là.

En fin de réunion il fut question du « Biliou ». Pour être moins complexe, ce problème est source d'ennuis pour les riverains. La ville va s'atteler à la tâche et, nos élus se sont engagés à prendre la question en considération.

(série 1028W31)

995.025

COPIE : M. BOULARD (avec liste)

Cab.

N° 73 -164/JF/JLL.

PAIMPOL, le 31 Août 1973.

Monsieur le Conseiller Général,

Par votre communication téléphonique de ce jour, vous m'avez demandé la liste des sinistrés du Quinic, en vue d'intervention.

Je vous signale que dès le 24 Avril 1972, je suis intervenu auprès de M. le Préfet des Côtes-du-Nord, qui m'a répondu que "les renseignements qui ont été portés à sa connaissance ont fait apparaître qu'a priori les familles éprouvées par la tempête ne répondaient pas aux critères impératifs fixés par les instructions ministérielles" en vue de l'attribution d'un secours d'urgence.

Je ne vois, néanmoins, pas d'inconvénient à vous transmettre la liste demandée.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Max QUERRIEN

Monsieur Marcel GUYADER
Conseiller Général
Maire
22620 PLOUBAZLANEC.

INONDATIONS DU 13 FEVRIER 1972

Secteur du BILLIOU

Noms et prénoms	lieudit	estimation
DERRIEN Jean	Lostang	100,00
LE LIONNAIS Jean	rue du Dr Herviault	2 000,00
Mme HENRY Yves	Goasmeur, Plounez	200,00
Mme Vve LE ROY Yvonne	rue du Dr Herviault	pas de chiffre
Mme SONNOIS Charles	rue du Dr Herviault	pas de chiffre
Entreprise USEO	rue de la Marne	735,00
DUMAS Michel	Zone Industrielle n° 1	pas de chiffre

Riverains du QUINIC

Mme LOZACH Jean Claude	Ker Jean Yves	286,35
M. et Mme MOULINET	Lézouen	1 087,00
CHARLOT Joséphine	Lézouen	2 569,00
Mme Vve GEFFROY	Tournebride	200,00
BROCHEN Roger	Penvern	640,00
LEVEN Roger (Ropers Robert Loc.),	rue de Goudelin	950,00
BRIGAND Etienne	Lézouen	18 835,00
DERRIEN Jean François	Tournebride	140,00
LE ROLLAND Henri	Lostang	1 500,00
GRIMAULT Marie Françoise	Tournebride	6 000,00
RENAN Jeanne (Thépot Eugène, loc.),	Kérano, Plounez	1 500,00
DERRIENNIC et LE CALVEZ	rue du 18 Juin	1 200,00
LE BRAS Raymond (Conan Alph., loc),	Lézouen	550,00
CONAN Yvonne °	Lézouen	1 950,00
GALLI Amédée	rue de la Marne	500,00
LE CALVEZ Camille	av. Chateaubriand	1 760,00
GORIN Marie	rue de la Marne	3 600,00
LEMENVEN Joseph	rue de la Marne	600,00
GASPARD Michel (Galte Raymond, prop.)	rue de la Marne	4 250,00
PHILLIPART	rue de la Marne	pas de chiffre
BOCHER Augustine	Tournebride	340,00
AYRAL Pierre	av. Chateaubriand	25 800,00
LE BECHEC Yves (Mme Lozac Olga, prop),	Tournebride	28 000,00
USEO Jean	rue Dr Herviault	pas de chiffre
MARTIN François	Tournebride	3 600,00
MICHEL Jacques	Lézouen	5 236,00
FEGARD François	rue de la Marne	200,00

Le Télégramme du 15 février 1972

- LE TELEGRAMME -

Revue de Presse du 15 FEV. 1972

PAIMPOL

Inondations à Tournebride

PAIMPOL. — Nous avons relaté dans notre édition de lundi la brusque montée des eaux dans le Quinio dans la matinée de dimanche. Le secteur de Tournebride a été durement touché.
Rue de Gendelin, ancienne route de Lanvellon, l'eau est passée par-dessus le pont. Chez M. Brigand, horticulteur les chaudières et les plantations sont inondées. De l'autre côté de la route, chez M. Jacques Michel, les vâches sont restées dans l'étable. On essaie de les atteindre à l'aide du tracteur.
(Photo « Télégramme »).

Ouest–France du 11 février 1974 (série JP 166/A)

Le journal de Saint-Brieuc et des Côtes-du-Nord

Faits divers

A Paimpol, après l'effondrement d'une berge, le Quinic sort de son lit : importants dégâts

Le « Quinic », cet oued traversant en son centre la ville de Paimpol aux crues aussi soudaines qu'importantes, a une fois de plus fait des siennes samedi matin.

Pourtant, depuis que l'été dernier une entreprise de travaux publics avait procédé à grand renfort de matériel à son curage, les riverains se croyaient enfin à l'abri d'une mauvaise surprise.

Hélas ! samedi il en fut tout autrement. Cette fois, les dégâts subis par les habitants de tout un quartier de Paimpol sont catastrophiques, ils se chiffrent par dizaines de milliers de francs

L'effondrement d'une berge

Il était 8 h 20, lorsque les eaux du Quinic gonflées par celles du port remontant sous l'effet de la grande marée se déversèrent dans les jardins de l'hôtel du Commerce situé avenue du Général-de-Gaulle. Sous la formidable pression exercée par l'eau, un talus de protection constitué de terre venait de se rompre. Par une brèche large de dix mètres, l'eau s'engouffra avec rapidité emportant sur son passage un mur fait de briquettes, cloisson séparant le terrain de l'hôtel du Commerce de la propriété Bourcier. En l'espace d'une minute, d'irréparables dégâts étaient causés.

En premier lieu, le torrent pénétra dans la maison d'un officier de police municipale, M. Pierre Le Rouillé, l'épouse de ce dernier ne dut son salut qu'en se réfugiant à l'étage. Ensuite, le flot dévastateur envahit le fournil de la boulangerie Le Roux. Là, réserve de farine, chaufferie, fours, etc... furent gravement endommagés ou rendus inutilisables.

Bref, dans un rayon de trois cents mètres à partir du Quinic (rive droite), une vingtaine de riverains furent gravement sinistrés. Citons notamment l'imprimerie Duval (matériel et matières premières inutilisables), l'entrepôt de la société Electro-Ménager Perennès (nombreux téléviseurs, machines à laver hors d'usage), la coopérative maritime inondée avec toutes les conséquences que cela comporte ; quatre voitures complètement submergées dans des garages, etc...

Les secours : une course contre la montre

Ils furent de deux ordres. Tout d'abord, les secours-pompiers s'employèrent à l'aide de pompes à vider les immeubles envahis. Puis, tout au long de l'après-midi, disposant du renfort d'ouvriers communaux, ils tentèrent de reconstituer la berge et le talus détaillant en colmatant la brèche à l'aide de sacs de sable. Dans la circonstance, ces sacs qui, en maintes circonstances, ont démontré leur utilité, étaient le seul moyen efficace à court terme.

En effet, les sauveteurs ne disposaient que de quelques heures car, à la marée du soir, une fois de plus, le Quinic allait atteindre le cote d'alerte.

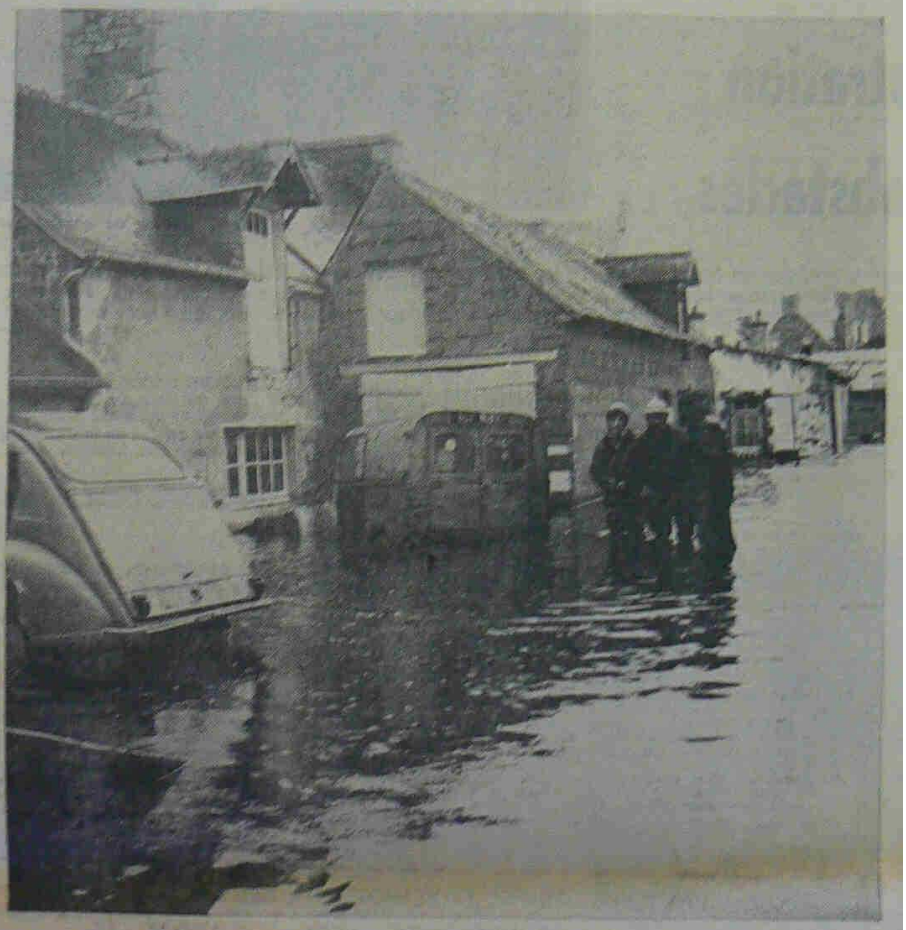

Les sapeurs-pompiers, munis de bottes-cuissardes, tentent d'atteindre les immeubles sinistrés.

Les causes de la catastrophe

Sur place, la détresse des sinistrés faisait peine à voir. Pourtant, les premiers instants passés, chacun tentait sans passion aucune d'analyser les causes de cette catastrophe inondation dépassant très largement en ampleur celle du 16 février 1971.

Pour les proches du lieu de l'« accident », il y avait unanimité. La faute incombait à l'entreprise chargée des travaux de curage. A l'endroit précis où la brèche s'est créée, se trouve un cyprès au tronc imposant donc les racines retiennent (ou plutôt retenaient) une importante masse de terre. Lors des travaux de curage un bulldozer s'était mitré à proximité de cet arbre. Pour dégager le lourd engin, un câble fut attaché au cyprès et d'après les témoignages recueillis, cette opération eut pour conséquences de déraciner partiellement le cyprès. D'ailleurs, ces dernières semaines, l'arbre se coucha dangereusement, en direction du lit de la rivière. Pour éviter sa chute, son propriétaire en coupa les branches maîtresses enlevant ainsi toute prise au vent.

Nul doute qu'une enquête sera ouverte pour éclaircir complètement la situation. Pour l'heure, tout un quartier de Paimpol vit dans l'angoisse. Une question est sur toutes les lèvres : qui paiera les dégâts ?

Paimpol

Une berge du Quinic s'effondre, tout un quartier sous les eaux

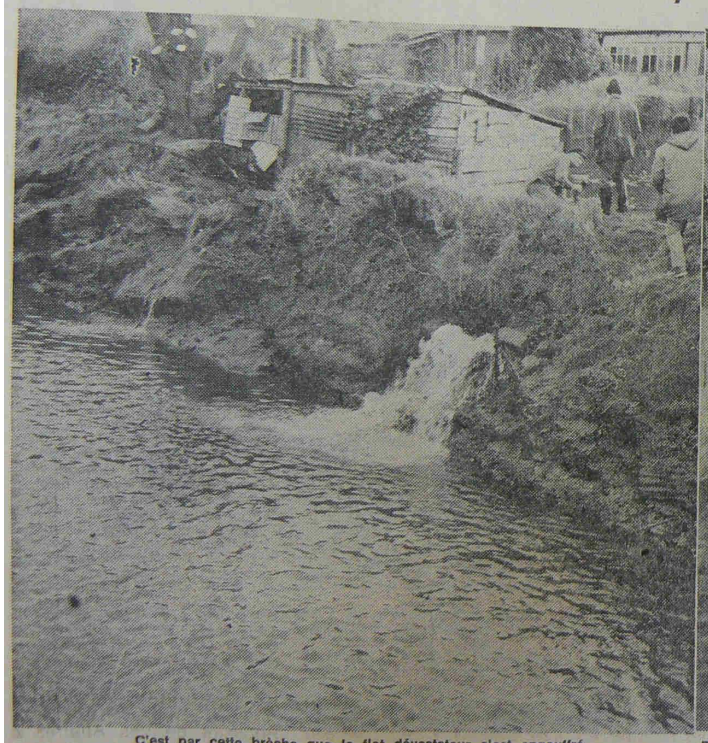

C'est par cette brèche que le flot dévastateur s'est engouffré.

En toute hâte, les employés de la coopérative maritime sauvèrent des eaux un important stock de marchandises.

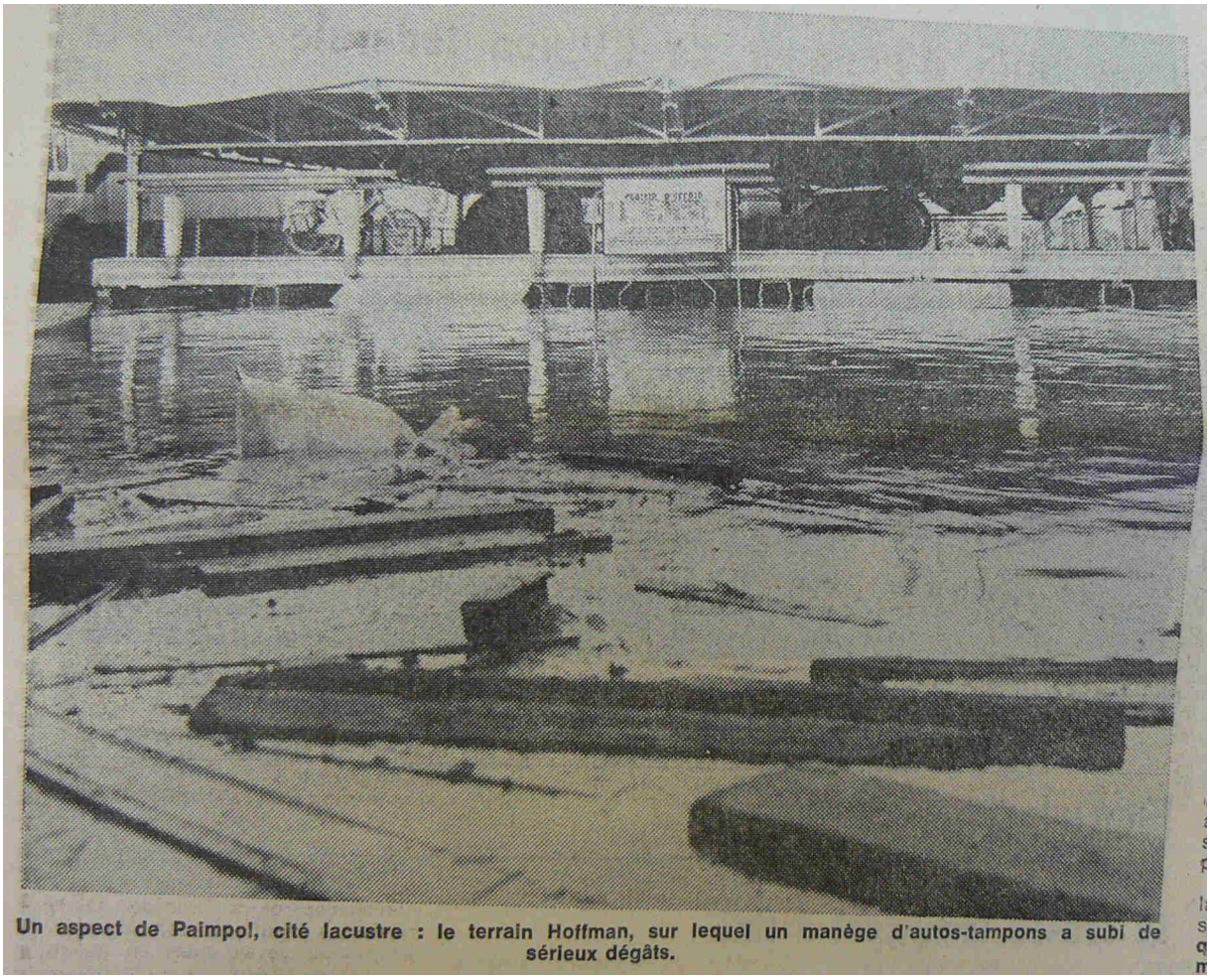

Un aspect de Paimpol, cité lacustre : le terrain Hoffman, sur lequel un manège d'autos-tampons a subi de sérieux dégâts.

Le Télégramme du 11 février 1974 (série JP 167/B)

Comme à Paimpol (ci-dessus), les eaux ont envahi les rues de plusieurs villes bretonnes. (Photo Télégramme).

LA GRANDE MARÉE ET LA TEMPÊTE

ont provoqué des inondations dans de nombreuses villes de Bretagne

A chaque grande marée, certaines villes de Bretagne s'attendent à subir les méfaits de l'inondation. C'est le cas notamment pour Morlaix et Paimpol. Si, à Morlaix, quelques magasins (toujours les mêmes), ont subi quelques dégâts, c'est une véritable catastrophe qui s'est abattue, samedi matin, sur les riverains du Quinic, à Paimpol.

A 8 h. 20, un mur servant de digue s'est écroulé sous la poussée des eaux. En quelques instants, plusieurs commerces de l'avenue Charles de Gaulle furent envahis par les eaux.

C'est le cas, notamment, chez M. Le Roux, artisan-boulanger. L'eau s'est engouffrée dans sa cave, détruisant sa chaudière et sa réserve de farine. Le fournil est lui aussi, touché, et le four électrique est rendu inutilisable pour plusieurs jours.

Peu à côté, derrière les locaux de l'ancienne perception, plusieurs voitures sont submergées.

Une seconde brèche

Une seconde brèche s'ouvre alors dans la digue. L'eau dévale la rue le Novice Le Maout, envahit l'imprimerie Duval, détruisant en partie le stock de papier. L'entrepos d'un dépositaire de radio-télévision est à son tour rapidement touché. Là aussi, de gros dégâts qu'il est impossible actuellement d'évaluer sur un plan général. On parle cependant d'un minimum de 200.000 F. (nouveaux, hélas !).

La question se posait, dimanche, de savoir qui allait dédommager les sinistrés, les assurances ne couvrant pas ce genre de risque.

Presse Paimpolaise du 16 mars 1974 (série JP 56/A)

La lettre du Maire de Paimpol

En finir avec les inondations du Quinic

Il serait souhaitable d'en finir **LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE** avec le problème du Quinic.

Le curage effectué en septembre dernier permet au lit de la rivière d'écouler des eaux relativement abondantes, à condition que le niveau de la mer n'y fasse pas obstacle.

Malheureusement, **SI DE FORTES PLUIES SE CONJUGUENT AVEC UNE GRANDE MAREE, IL EST INEVITABLE QUE LE QUINIC, MEME APRES CURAGE, SORTE DE SON LIT NATUREL,** puisque ses rives, en leur point le plus bas, sont à environ 1 m 80 en-dessous des plus hautes eaux de la mer, qui montent, comme on le sait, jusqu'au niveau du quai. Tout au plus pourrait-on choisir entre l'inondation par l'eau douce et l'inondation par l'eau de mer, selon qu'on fermerait ou non les trois clapets qu'on avait installés a udébouché sur le bassin numéro 1, ces clapets en position fermée interdisant l'écoulement de l'eau douce.

En réalité, on n'a même plus le choix : les clapets ont dû être enlevés. Ils arrêtaient les objets charriés par le Quinic — les bouteilles, les branches, et... ce qu'il arrive hélas ! qu'on y jette encore aujourd'hui — et ils freinaient dangereusement l'écoulement de l'eau douce en période de crue, donc pendant de nombreuses journées d'hier et les jours de pluies d'orage.

Tout le mal vient en fait de ce que **LES RIVES DU QUINIC SONT TROP BASSES** et le problème ne peut être définitivement résolu que par de nouveaux aménagements.

* * *

QUE LES RIVERAINS ME COMPRENNENT BIEN : LA MUNICIPALITE NE SE DESINTERESSE NULLEMENT DE LEUR SORT. C'est d'ailleurs bien pour leur éviter le maximum d'ennuis qu'elle a fait curer le lit de la rivière, après une période de tractations qui, soit dit en passant, aurait pu être moins longue. Après les inondations du 9 février, elle a demandé et obtenu que le secteur du Quinic soit déclaré zone sinistrée. En revanche, le Conseil Municipal, lorsqu'il a traité de la question, le 15 février, n'a pas voté de crédits tendant à l'indemnisation des riverains. Pourquoi ? Parce que, autant il était normal de faire en sorte que ceux-ci bénéficient du régime applicable aux zones sinistrées, autant il aurait été critiquable de demander, à ce stade, un surcroît d'effort fiscal aux contribuables de la Commune.

Cet effort leur sera demandé et je suis persuadé qu'ils comprendront qu'on fasse ainsi appel à leur solidarité. Mais il leur sera demandé quand il s'agira de **REGLER DEFINITIVEMENT LE PROBLEME EN MODIFIANT LA STRUCTURE DU QUARTIER.**

Voici, en pratique, comment les choses se présentent. C'est normalement aux riverains qu'il incombe de se défendre contre les inondations, ce qu'ils ont tenté de faire avec des moyens qui sont souvent, il faut bien le dire, insuffisants. Ce qui est préoccupant, c'est que, si les talus cèdent chez un riverain, tous les autres risquent d'être inondés. C'est ce qui s'est passé le 9 février.

Votre Conseil Municipal veut bien mettre à la charge de la Commune la construction d'une défense collective sur toute la partie urbanisée de la rive droite, **A CONDITION QUE CETTE DEFENSE SERVE A L'AMENAGEMENT DU CHEMIN PIETONNIER PREVU AU PLAN D'URBANISME ET QUE LES RIVERAINS, QUI SONT DIRECTEMENT BENEFICIAIRES DE CET OUVRAGE DE DEFENSE, Y PARTICIPENT EN CEDANT GRATUITEMENT A LA COMMUNE LA BANDE D'ENVIRON 5 M 50 DE LARGE QUI SERVIRA D'EMPRISE.** Dans ces conditions, il lui paraît juste de faire appel à la contribution de tous, c'est-à-dire du budget communal.

Certains riverains ont déjà donné l'exemple et signé les engagements nécessaires. Il faut leur en savoir gré et il est souhaitable que tous les intéressés les imitent. **LE PLUS TOT SERA LE MIEUX** car, je le répète, tant que cet ouvrage ne sera pas réalisé, **NOUS AURONS ENCORE DES ALERTES,** en dépit des défenses aménagées par les services de la Ville. J'appelle donc l'attention de tous sur cette urgence.

* * *

PLUS TARD, quand le nouveau tracé du C. D. 201 sera réalisé, le remblai de la nouvelle route servira de barrage et permettra de **CREER EN AMONT UNE RETENUE D'EAU.**

Cette retenue jouera un rôle comparable à celui que jouait autrefois l'étang de Canon et compensera l'effet de la suppression d'un grand nombre de talus sur le régime des eaux superficielles.

A ce propos, j'insiste sur le fait que quand j'ai évoqué sur ce point, au Conseil Municipal, les dangers des remembrements excessifs, ce n'était pas pour détourner l'attention des riverains, mais parce que c'est la vérité, une vérité que soulignait encore dans « Le Monde » du 20 février M. de Bernardy, professeur d egéographie à Rennes, et que je me rappelle avoir évoquée il y a dix-huit ans lors du lancement de ce qu'il était alors convenu d'appeler le « plan breton ». Paimpol a eu la sagesse de ne pas céder à la mode. Restons vigilants.

Quand, donc, une retenue amont pourra être mise en service, alors on pourra, sans risque, **INSTALLER EN AVAL, C'EST A DIRE PRES DU PORT, UN SYSTEME DE VANNES MANŒUVRABLES A VOLONTE.** Grâce à ces deux séries d'ouvrages, on pourra régler le débit du Quinic, c'est à dire éviter qu'il ne s'assèche en été et qu'il ne déborde en hiver.

La défense a réaliser sur la rive gauche ne sera pas pour autant rendue inutile, car il peut y avoir de très fortes pluies d'orages à un moment où la retenue d'eau est relativement pleine et la cote des terrains proches du Quinc ne sera relevée par des remblaiements que là où l'on édifiera des constructions nouvelles.

Mais cet ensemble de mesures, convenablement conjuguées, devrait permettre d'en finir. Je demande aux riverains de tenir compte du fait que le Quinic, contrairement aux prophéties des pessimistes, a bel et bien été curé, de faire en conséquence confiance à la Commune et d'apporter à celle-ci **L'AIDE EN NATURE, C'EST A DIRE EN TERRAINS, DONT ELLE A BESOIN POUR AGIR.**

Max QUERRIEN

LE QUINIC FAIT DES SIENNES

Alors qu'après les importants travaux de curage récemment effectués dans le but de permettre la libre circulation des eaux dans notre « fleuve » local, Le Quinic, on s'attendait à une amélioration de l'humeur de ce dernier, samedi matin aux environs de 8 h. 30, il se manifestait à nouveau et de la manière la plus désagréable qu'il soit.

La grande marée coincidant comme cela arrive souvent avec une période de pluies abondantes, la pression de l'eau a fait éclater la digue de terre au niveau du jardin de l'Hôtel du Commerce et en quelques instants l'eau s'est engouffrée dans les propriétés avoisinantes : les maisons situées dans le cul-de-sac derrière chez M. Bourcier, puis la boulangerie François Le Roux ont été rapidement envahies et les dégâts sont très importants puisque la réserve de farine est détruite, la chaudière et le four électrique immobilisés pour un temps indéterminé chez M. Le Roux.

Plus loin, en direction de la Gare, l'atelier de M. Duval et l'entrepôt de M. Pérennès ont également été submergés et le dommage causé est lourd. La Coopérative Maritime ne devait pas être épargnée pas plus que, à quelque distance, mais sur l'autre rive du Quinic, la place Gambetta et les magasins la bordant. C'est ainsi que chez « Annick-Confection » on travailla cette journée de samedi portes closes, direction et personnel ayant assez à faire à sauver le maximum de marchandises puis à effacer les traces de cette désagréable intrusion.

Les pompiers, toute la journée sur la brèche, ont vidé caves et immeubles et, avec l'aide des employés municipaux, colmaté les brèches de la digue avec des sacs de sable pour éviter qu'à la marée suivante la même calamité se reproduise.

Chacun des sinistrés s'emploie maintenant à réparer les dégâts causés par l'inondation et à récupérer ce qui est récupérable. Mais la même question revient sans cesse : qui dédommagera les sinistrés ?

A ce sujet la Mairie s'emploie à dresser un bilan des dommages et le dossier sera transmis à la Préfecture avec l'espoir que ce secteur soit déclaré « zone sinistrée ».

Série 1079W – Inondation de février 1974

PROCES-VERBAL DE CONSTAT.

L'an MIL NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE, et le NEUF FEVRIER,

Sur la réquisition qui venait de m'en être faite par Monsieur Pierre LE ROUILLÉ, agent de la police municipale, demeurant à PAIMPOL, rue du Général de Gaulle

JE : Henri KERVELLA, Huissier de Justice à la résidence de PAIMPOL, y demeurant et soussigné.

ME SUIS TRANSPORTE au domicile de mon requérant, où étant j'ai trouvé ce dernier qui m'a dit et exposé :

"Que suite aux inondations de ce jour, sa maison "avait été envahie par les eaux.
"Qu'il subissait de ce fait un important préjudice.
"Pourquoi, voulant sauvegarder ses droits, il me requé "rait de faire à ce sujet toutes constatations utiles "puis de celles-ci dresser procès-verbal de constat "pour servir et valoir ce que de droit.

DEFERANT à cette réquisition j'ai immédiatement procédé à mes opérations comme suit :

J'ai visité les lieux, mais l'eau n'étant pas encore évacuée, je n'ai pu dresser l'inventaire des dommages.

Je me suis en conséquence transporté à nouveau sur les lieux le lundi ONZE FEVRIER et ai constaté les dommages suivants; il est à préciser que l'eau a monté dans la maison de mon requérant jusqu'à une hauteur de quatre vingt trois centimètres (83 cms).

JARDIN.
Le mur de clôture d'une superficie de 80 M2 a été renversé, 23 (vingt trois) arbres fruitiers ont été endommagés, et les légumes détruits.
Les 6 (six) supports en ciment du fil à linge,60 mètr (soixante) ont été renversés.

MAISON.
Tous les appareils, meubles, objets mobiliers, vêtements ci-après ont été endommagés par l'inondation.

1 machine à laver - 1 réfrigérateur - 1 chaudière à mazout - 1 régulateur Télé - 1 poste transistor "Sonola" jumelles - 1 machine à coudre "Singer" - 1 appareil phot "Juny Boy" - 1 aspirateur - 1 combiné cendrier briquet grand modèle.
Salle à manger complète : buffet, table, 6 chaises,et desserte.
Salon comprenant : canapé et trois fauteuils - 1 tapis laine 3: x 2m - rideau et double rideau.
Une horloge ancienne - 2 collections de livre "Tout l'Univers" et " La femme et la famille".
Vestibule : 1 armoire ancienne
2 paires de bottes cuir pour femme - 2 paires chaussure homme - 4 paires chaussures femme.
2 manteaux - 1 costume femme et 1 jupe.
Cuisine : 1 table, 6 chaises et 1buffet ancien.
Débarras : cuve à mazout et conduits.
2 bouteilles apéritif - 2 bouteilles digestif et 15 bouteilles de vin blanc.

Il y a lieu de formuler les plus expresses réserves quant aux suites et conséquences de l'inondation sur les plâtres, les tapisseries, les peintures, les boiseries et les revêtements du sol.

Garage : 1 voiture PEUGEOT "504".

CE FAIT, je me suis retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, clos et signé en mon étude.

DONT ACTE SOUS LES PLUS EXPRESSES RESERVES.

COUT : Cent onze francs quarante cts.

COUT

Enregist.	20;00
P.Verbal	75.00
Forfait	10.00
S.C.T.	6.40
	111.40

on du 9 Février I974.

ichard.....523I. 54

E GAL.....I266, 55

lu Goëlo..... 345,00

IOU, Jardinier..... 450,00

e de Batiment VINAT...8846,00

Régulateur de Tension I98,00

erie ANDR2.....530,00

Breton.....I890, 00

Collections..... 2000, 00

Vêtements, Chaussures.....I260, 00

Tapisserie, Peinture,BOURCIER 2278, 00

Etablissements HUON, Butagaz 4275, 94.

Garage LASBLEIZ;..... 486,48

TOTAL: 27247 Fr 43

au 25 juin I974.

Les autres meubles et objets figurant sur le constat d'Huissier n'ont pas été estimés ou réparés à ce jour.

La hauteur de l'eau dans l'appartement était de 0 m 83

A l'extérieur la hauteur de l'eau était de I m 20 (Garage , cour, jardin).

PROCES-VERBAL DE CONSTAT.

L'an MIL NEUF CENT SOIXANTE QUATIRZE, et le NEUF FEVRIER.

Sur la réquisition qui venait de m'en être faite par Monsieur Françéés LE ROUX, boulanger, demeurant avenue du Général de Gaulle à PAIMPOL.

JE : Henri KERVELLA, Huissier de Justice à la résidence de PAIMPOL, y demeurant et soussigné.

ME SUIS TRANSPORTE au domicile de mon requérant, où étant j'ai trouvé ce dernier qui m'a dit et exposé :

"Que suite à l'inondation du quartier de la Gare, "bordant le Quinic, son fournil avait été envahi par les "eaux, et qu'il avait subi d'importants dégâts.
"Pourquoi, voulant sauvegarder ses droits, il me "requérait de faire à ce sujet toutes constatations utile "puis de celles-ci dresser procès-verbal de constat pour "servir et valoir ce que de droit.

DEFERANT à cette réquisition, j'ai immédiatement constaté que le fournil de mon requérant était effectivement inondé, les pompiers s'employant d'ailleurs à évacuer l'eau.

Les circonstances ne permettant pas de procéder à d'autres constatations, si ce n'est que deux fournées de pâte devaient être conduites à la décharge publique, je me suis à nouveau rendu chez mon requérant le LUNDI ONZE FEVRIER, où j'ai constaté les dommages suivants :

Un congélateur "Siemens", un réfrigérateur "Arthur Martin", un réfrigérateur "Laden", une machine à laver "Laden", la chaudière du chauffage central "Cintra" ne fonctionnent plus, de même qu'une tondeuse à gazon et un Cady (cyclomoteur).
Une bascule a été également recouverte par l'eau.

MARCHANDISES :
Cinquante (50) quintaux de farine ont été pris dans l'eau, ainsi qu'un sac de farine de campagne de quatre vingts (80) kilogs, trois sacs de son de quarante (40) kilos, et un sac de fleurage de cinquante (50) kilos.
Les parisiens commencent à rouiller.

20,00
75.00
10.00
6.40

111.40

Une R 4, immatriculée 702 NK 22, appartenant à Monsieur Pierre Yvon COUPLAN de Pédernec, commis de mon requérant a été submergée jusqu'au moteur.
Divers objets mobiliers et meubles ont été détériorés.

CE FAIT, je me suis retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, clos et signé en mon étude.

DONT ACTE SOUS LES PLUS EXPRESSES RESERVES, et notamment à raison des dommages subis à la construction.

COUT : Cent onze francs quarante cts.

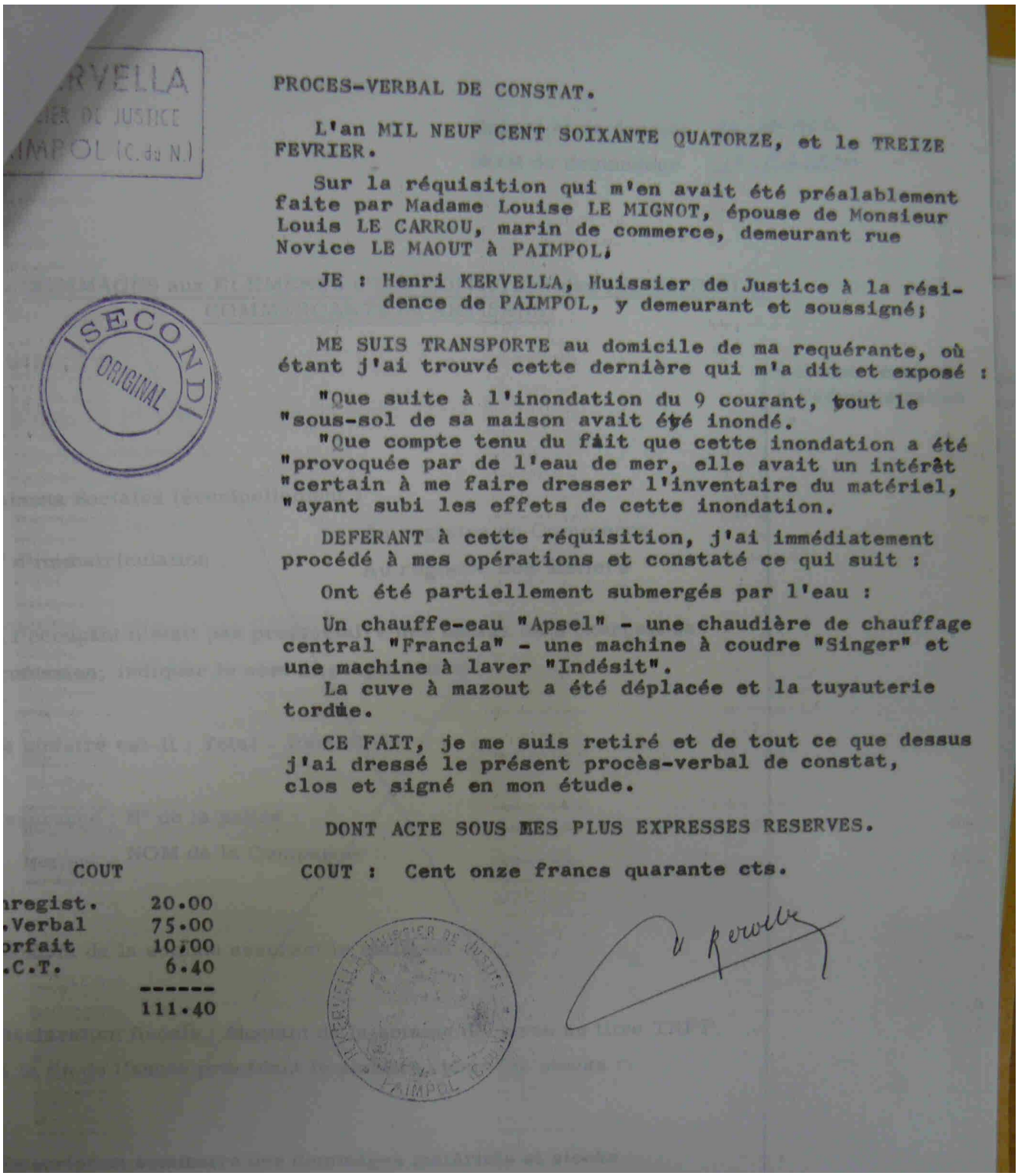

RVELLA
IER DE JUSTICE
IMPOL (C. du N.)

SECOND
ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE CONSTAT.

L'an MIL NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE, et le TREIZE FEVRIER.

Sur la réquisition qui m'en avait été préalablement faite par Madame Louise LE MIGNOT, épouse de Monsieur Louis LE CARROU, marin de commerce, demeurant rue Novice LE MAOUT à PAIMPOL;

JE : Henri KERVELLA, Huissier de Justice à la résidence de PAIMPOL, y demeurant et soussigné;

ME SUIS TRANSPORTE au domicile de ma requérante, où étant j'ai trouvé cette dernière qui m'a dit et exposé :

"Que suite à l'inondation du 9 courant, tout le "sous-sol de sa maison avait été inondé.
"Que compte tenu du fait que cette inondation a été "provoquée par de l'eau de mer, elle avait un intérêt "certain à me faire dresser l'inventaire du matériel, "ayant subi les effets de cette inondation.

DEFERANT à cette réquisition, j'ai immédiatement procédé à mes opérations et constaté ce qui suit :

Ont été partiellement submergés par l'eau :

Un chauffe-eau "Apsel" - une chaudière de chauffage central "Francia" - une machine à coudre "Singer" et une machine à laver "Indésit".
La cuve à mazout a été déplacée et la tuyauterie tordue.

CE FAIT, je me suis retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, clos et signé en mon étude.

DONT ACTE SOUS MES PLUS EXPRESSES RESERVES.

COUT : Cent onze francs quarante cts.

COUT	
regist.	20.00
Verbal	75.00
orfait	10,00
.C.T.	6.40

	111.40

HENRI KERVELLA HUISSIER DE JUSTICE PAIMPOL (C. du N.)

Le Télégramme du 24 janvier 1995 (série JP 167/B)

L'étang de Mahalez en crue : la route de Plourivo coupée

Les pluies torrentielles qui se sont abattues sur la région ont provoqué une crue à la retenue d'eau de Mahalez. L'étang a débordé dimanche, noyant la route du Ruclé. Mais hier, la montée des eaux s'est poursuivie jusqu'à l'intersection avec la route de Plourivo qui a été coupée à la circulation une bonne partie de la journée.

Dès le début de la matinée les services de l'Equipement avaient mis en place une déviation. Les vannes de ce bassin qui régule le débit du Quinic dans sa traversée de Paimpol n'ont pu être ouvertes. La marée était haute ce qui interdisait de vider le trop plein dans le cours d'eau qui avait atteint sa cote d'alerte. Le reflux a permis toutefois un retour à la normale en milieu d'après-midi.

La Presse d'Armor du 02 au 08 février 1995 (série JP 56/B)

La route de Plourivo inondée et interdite. Du vent, de la pluie. Des agriculteurs qui ne peuvent préparer leurs champs, des maisons endommagées… mais globalement un secteur plutôt épargné. L'étang de Mahalez, retenue d'eau et lieu de pêche, bien surveillé, a joué son rôle en limitant le débit du Quinic. (lire page 10)

Le Télégramme du 24 janvier 1995 (série JP 167/B)

Inondations : chutes d'arbres et des vents de 120 km/h à Bréhat

Comme toute la Bretagne, le Goëlo a vécu ce week-end sous la pluie et le vent. Au sémaphore de Bréhat l'anémomètre n'est pas descendu en dessous de 80 km/h et des rafales à 120 km/h ont été enregistrées au plus fort de la tempête dimanche entre 14 h et 15 h.

Ces mauvaises conditions météo n'ont pas manqué de provoquer des dégâts dans la région. Les pompiers sont intervenus à trois reprises samedi à Ste Barbe et dimanche près du swing-golf à Plouézec et à Kertanouarn à Ploubazlanec pour dégager des arbres tombés sur la chaussées.

Quelques inondations ont aussi été déplorée hier matin à Larmorizel en Plouézec ou le sous-sol de la maison de M. Delfaert a été envahi par les eaux tout comme les caves de la résidence du Pont-Neuf près du rond-point du Goëlo à Paimpol.

Le Leff qui avait atteint sa côte d'alerte hier en début de matinée est sorti de son lit en fin d'après-midi dans plusieurs endroit, notamment à Barafot en Plouézec. La retenue d'eau de Mahalez a elle aussi débordé coupant la route du Ruclé à Plourivo.

Ouest-France du 29 décembre 1999

Le vent et la pluie ont laissé de nombreuses blessures

Mobilisation après les inondations

La mobilisation est toujours forte à Paimpol et dans les communes voisines pour tenter de panser les plaies des deux nuits de tempête. Les problèmes ont cessé de s'aggraver, mais il faudra encore plusieurs jours pour revenir à la normale.

Toujours énormément d'interventions hier dans le secteur de Paimpol, pour continuer de réparer les dégâts dûs à la tempête. Les pompiers n'ont pas arrêté de répondre aux demandes d'interventions. Un exemple, ils sont allés quatre fois hier pomper de l'eau au manoir de Penn Lann. Aussitôt qu'une pompe était stoppée, l'eau recommençait à monter. Ils ont continué d'intervenir partout pour dégager des arbres tombés, bâcher des toits ou encore pomper de l'eau.

Sur le toit de la voiture

Heureusement, les dégâts, s'ils sont innombrables, restent matériels. Il n'y a pas de blessé à déplorer, et aucun accident de voiture. Seuls des incidents, comme cet automobiliste qui n'avait pas vu le panneau « route inondée » entre Paimpol et Plourivo, et qui s'est retrouvé à faire des signes pour appeler à l'aide, juché sur le toit de sa voiture.

Du côté d'EDF également, la tension ne se relâche pas, et les agents sont aussi mobilisés qu'hier. Il reste de nombreux quartiers sans électricité (Lire page 10).

C'est une coupure de courant également qui explique l'absence de télévision depuis dimanche pour tous ceux qui reçoivent le réseau hertzien par l'intermédiaire du réémetteur de Ploubazlanec. A TDF, on précise que le réémetteur n'est pas en panne, mais qu'il est simplement privé de courant. EDF le rétablira quand elle pourra, mais on peut comprendre que ce ne soit pas sa priorité la plus brûlante.

Du côté des inondations, la situation a évolué au cours des dernières 24 heures. Dans la nuit de lundi à mardi, le niveau a monté un peu partout. C'est à ce moment, par exemple, que la route Paimpol-Plourivo s'est trouvée coupée et ensevelie sous deux mètres d'eau. Même situation, mais avec moins de profondeur d'eau toutefois, entre Plouézec et la Petite Tournée. A Paimpol également, des entreprises de la zone artisanale de Guerland ont eu les pieds dans l'eau. Et les pompiers, toujours au cours de la même nuit, ont envisagé d'évacuer en zodiac une famille de Penvern, réfugiée à l'étage de sa maison. Qui finalement a préféré rester sur place, puisqu'il lui restait du chauffage et le téléphone.

Cherche logement

Ensuite, au cours de la journée, l'eau a doucement baissé un peu partout, jusqu'à 20 cm de moins. Partout, on déblaie, on coupe les arbres tombés, on fait le ménage. Parfois, on galère bien. Comme ces deux habitantes du Danot, à Plourivo. Leur toit s'est envolé dans la nuit de dimanche. Dans la maison, tout est trempé. Et elles cherchent toujours à se reloger, n'importe où, dans un gîte, ou dans tout endroit meublé. **« On n'a quasiment rien pu sauver »**, expliquent-elles, après avoir passé la première nuit chez un voisin et la seconde chez des amis.

Heureusement, les intempéries font aussi des heureux. Ces quatre enfants de Plouézec ont sorti un canoë et ont pagayé dans la joie... sur la petite route devant chez eux.

La sérénité après la tempête : ce joli paysage d'étang, entouré de végétation, c'est en temps normal la route qui relie Paimpol à Plourivo. Elle est impraticable, et la circulation est déviée, jusqu'à ce que le Quinic accepte de revenir dans son lit.

La Presse d'Armor du 15 au 21 février 2001

Fortes pluies et grande marée

Les inondations prennent de l'ampleur

Les fortes pluies, couplées à de gros coefficients de marée ont eu raison de nombreuses caves, en fin de semaine dans le centre-ville de Paimpol. Les secteurs les plus touchés ont été comme à l'accoutumée ceux du quartier de la gare, dont on connaît depuis belle lurette le caractère inondable. Mais cette fois-ci, le phénomène a pris une ampleur inégalée depuis de nombreuses années, en gagnant du terrain sur la commune. Exemple parmi d'autres, la rue du docteur Herviault et le bas de l'avenue de Guerland. Ici, des deux côtés de la rue, une eau boueuse venue des égouts s'est infiltrée dans les jardins et les sous-sols. « **Cela fit plus de 40 ans qu'on habite là, et l'on a jamais vu ça** », s'exclamait vendredi la propriétaire d'une maison située au bout de la rue du docteur Herviault, qui était impraticable en début de matinée, le temps que la mer redescende. Dans cette maison, l'eau a débordé des robinets situés dans la cave. Résultat : 40 cm d'eau, que les pompiers, débordés depuis le milieu de la nuit, sont venus pomper avec leur engin. Pendant ce temps, les services techniques soulevaient une à une les plaques d'égout du secteur. Même constat partout : l'eau avait énormément de mal à s'écouler. Un trop plein dû notamment à la montée du Biliou, petite rivière qui va se jeter dans le Quinic, mais aussi, selon les riverains, à l'écoulement des eaux du lotissement qui s'est construit en amont, derrière la place de Bretagne, et dont le bassin de rétention était rempli à ras bord, vendredi matin.

PAIMPOL - Le trop plein d'eau est essentiellement venu des égouts.

Une nouvelle donne qui n'est pas sans inquiéter les riverains de ce quartier, qui demandent évidemment que le nécessaire soit fait au niveau des réseaux pour éviter de nouveaux débordements.

Du côté de la rue Novice-le-Maout, c'est en revanche la lassitude qui gagne les habitants, car les inondations reviennent ici de manière récurrente, tout comme sur la zone industrielle de Guerland.

La mairie dit avoir conscience du problème : une étude sur le réseau est en cours, ainsi qu'un plan de lutte contre les inondations. Mais les solutions s'avèrent complexes du fait notamment de la présence d'un aqueduc situé sur le réseau longeant l'avenue du Général-de-Gaulle.

Recensement en mairie

Reste que Paimpol n'a pas été la seule commune touchée sur le canton.

Les routes de Ploubazlanec et de Plourivo — victime du débordement de l'étang de Mahalez — ont également pâti des efforts conjugués de la pluie et de la marée.

Plusieurs maisons sur la route de Plouézec ont aussi été touchées.

En deux jours, les pompiers sont intervenus une cinquantaine de fois pour faire face aux dégâts. La mairie invite maintenant les victimes de ces inondations à venir remplir une fiche de recensement des dommages, en vue d'un éventuel classement de la commune en catastrophe naturelle.

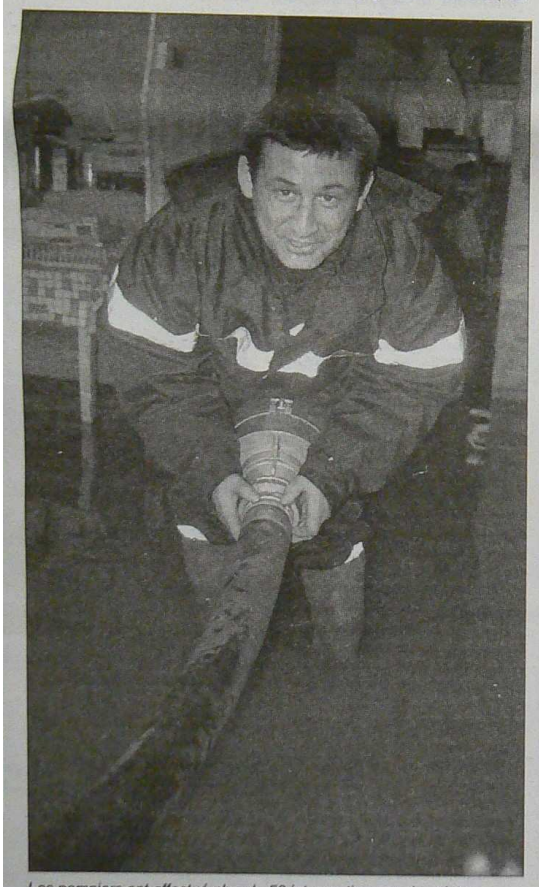

Les pompiers ont effectué plus de 50 interventions en deux jours.

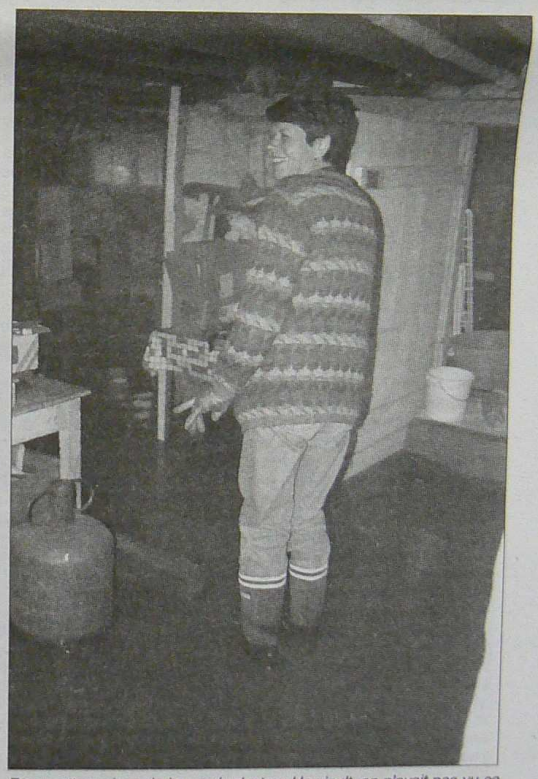

Dans cette maison de la rue du docteur Herviault, on n'avait pas vu ça depuis 40 ans.

C'est la faute à la pluie…

Lors des récentes inondations du mois de janvier 2001, nous avons tous entendu que si le pays de Redon avait été inondé, et Dieu sait de quelle manière, c'était de la faute à la pluie. On reste ébahi devant cette découverte tellement confondante de ce « scientifluide » aussi averti qu'est Alain Madelin, maire de Redon.

Au pays de Paimpol, avant que d'importants moyens techniques soient mis en œuvre dans les années 70 et 80, régulièrement, les bas quartiers de la ville que sont le Champ de foire, les abords du Quinic au centre ville, le Pont Neuf et même les quartiers du Biliou, de Tournebride et de Guerland, étaient sous les eaux, quand il pleuvait abondamment… et que ces fortes précipitations se conjuguaient avec les marées de grande amplitude.

Ainsi, au fil des inondations, de ces marais chroniques qui justifiaient le nom même de Paimpol, furent étudiées, puis réalisées, des retenues d'eau de pluie et de ruissellement seules capables de contenir le temps d'une pleine mer l'afflux important des eaux douces provenant des hauteurs environnantes. Les remembrements successifs, les arasements de talus en amont de la cuvette de Paimpol, les enrobés de plus en plus nombreux ont rendu indispensables l'abaissement maximum bi-quotidien, c'est-à-dire à chaque marée basse, du niveau de ces plans d'eau dont le rôle est de créer un espace tampon le temps de la pleine mer, surtout au moment des grandes marées de printemps et d'automne qui, elles, contrairement à la pluie, sont parfaitement prévisibles.

Au fil des années, le volume de ces réserves tampons s'est considérablement amenuisé par l'apport constant d'alluvions en provenance des ruisseaux qui les alimentent, d'où la nécessité de gérer ces plans d'eau en fonction de leur objectif initial de prévention des inondations à l'exclusion de tout autre, si celui-ci est incompatible avec la destination première de l'ouvrage.

C'est vrai qu'il est agréable de voir des oiseaux nicher dans la retenue d'eau de Goasmeur. C'est vrai aussi qu'il est agréable de pêcher la truite dans l'étang de Mahalèz. Mais il n'en est pas moins vrai que les entreprises de Guerland, régulièrement sous les eaux ont un autre raisonnement et pensent que le faucardage des herbes aquatiques d'abord, et le retrait du limon ensuite rendraient à la retenue le volume utile qu'aujourd'hui il n'a plus.

Il en est de même pour la retenue de Mahalez qui à l'évidence, n'a pas rempli toute sa fonction. Ainsi, le vendredi 9 février à 11h30, la retenue était complètement remplie alors que la mer était basse, et que la route de Plourivo et du Ruclé pour la 3ème fois cette année, était sous 1,50 m d'eau. Le samedi 10, la route était toujours inondée ainsi que le dimanche 11. Il ne pleuvait plus, la mer était descendue 6 fois et la réserve toujours débordante. Le chemin du Ruclé, aux dires des spécialistes de l'équipement, ne serait coupé que par une crue centennale, donc tout à fait exceptionnelle, et nous informaient que le volume de la retenue dans son état initial, c'est-à-dire récurée régulièrement et sous réserve d'une bonne gestion quotidienne dans les périodes critiques, pouvait absorber pendant la pleine mer l'apport d'eau du Quinic et du Canon.

A qui donc enfin, aujourd'hui, incombe l'entretien et la gestion de ces retenues ?

Il me semble que seule, l'autorité publique comptable de la sécurité des personnes et des biens, puisse avoir en charge cette mission. Est-ce vraiment le cas ? Dans l'affirmative, pourquoi les fonctions de protection dévolues à ces ouvrages ont-elles été inefficaces ?

Ce vendredi 9, au plus fort des précipitations, vers 19h45, je roulais sur le chemin de Penvern à Plounez, quand surpris par l'inondation sur la route face à EDF, ma voiture a été déviée par le flot débordant de la retenue et poussée dans la douve profonde à ce moment de 60 cm d'eau.

Sous un déluge, de l'eau jusqu'aux genoux, alors que ma voiture se remplissait d'eau, je ne dis pas merci à l'Auto Ecole Blanche qui me suivait, qui a pu faire demi tour, et m'a laissé seul sans demander son reste.

Les minutes sont longues, même si par chance aucune vie n'était en danger. Et je n'ai pas eu le réflexe de chercher à identifier le cultivateur, qui, comme un sauveteur de la SNSM m'a sorti de ce mauvais pas avec son tracteur, puis avec la même discrétion, est reparti vers Plounez. Je revois la bâche blanche de sa remorque se fondre dans la nuit sous la pluie battante. A cet agriculteur inconnu, aussi discret et efficace que l'automobiliste est lâche, je veux exprimer ma gratitude et lui dire merci.

Aussi, prenons garde à ne pas rendre encore plus difficiles les caprices de la nature dont nous sommes souvent responsables. Si dans notre région les catastrophes naturelles n'ont plus l'ampleur de Redon ou de Quimperlé, soyons vigilants. Entretenons nos ouvrages en bon état, sans les détourner de leur vocation première. Les entreprises de Guerland n'ont sans doute pas envie de quitter notre commune… Comme à Quimperlé, où c'est déjà le cas.

Les membres du comité de vigilance contre le lotissement du Gavel à Kérity ont bien saisi l'importance de ces risques. Les gestionnaires des sites de Mahalez et de Goasmeur seraient-ils moins bien informés ?

Jean Le Meur
Paimpol renouveau

La Presse d'Armor du 16 au 22 décembre 1999

Club des cartophiles du Goëlo

La rue de l'Oise sous les eaux

C'est dimanche prochain, 19 décembre, que les cartophiles du secteur se retrouveront pour leur réunion mensuelle à la grande salle du centre Dunant à Paimpol. Pour assouvir la curiosité des collectionneurs passionnés comme des amateurs, voici une nouvelle carte postale qui en surprendra plus d'un : la rue de l'Oise envahie par les eaux. Quelqu'un se souvient-il de cet événement relativement récent ? En quelle année ces inondations se sont produites ? S'agit-il du Quinic qui sous la conjonction d'une grande marée et de fortes pluies serait subitement sorti de son lit ? Réponse la semaine prochaine….

Le Télégramme du 11 mars 2008 (internet)

PAIMPOL

Fortes pluies. De nombreuses inondations

11 mars 2008

Des fortes pluies associées aux grandes marées et c'est le Quinic qui déborde. Hier, les pompiers sont intervenus une vingtaine de fois, essentiellement pour des assèchements de caves.Les fortes pluies qui se sont abattues sur la région dans la nuit de dimanche à lundi et le phénomène de grande marée ont favorisé la montée des eaux du Quinic. Hier matin, à la pleine mer, c'est tout un phénomène d'inondations qui s'est mis en place dans les rues du centre-ville, principalement autour du port et de la rue du Général-de Gaulle. À partir de 9 h et toute la journée, les pompiers sont intervenus une vingtaine de fois, pour des assèchements de cave principalement. « Ce sont les trois quarts de nos interventions. Nous n'avons eu que très peu d'inondations d'habitations, pas de chute d'arbres et aucun dommage sur les bateaux du port », rapportait l'officier de garde au centre de secours. Dans la rue Novice-Le Maout, un compteur électrique noyé a provoqué la mise en place d'un périmètre de sécurité mais aucun gros dégât n'est à signaler. De mémoire de Paimpolais, des inondations aussi importantes ne s'étaient pas vues depuis 1987. Chez les pompiers, on se rappelait d'un épisode presque aussi spectaculaire au début des années 2000.

© Copyright Le Télégramme 2009

Ouest-France du 11 mars 2008

Paimpol

« On en a marre des inondations »

Jeanine et Raymond Galli ont eu leur maison envahie par l'eau hier matin. Comme plusieurs riverains du centre-ville.

Sur l'avenue du Général-de-Gaulle et la placette du rond-point du Goëlo, l'eau est monté de 20 cm et s'est engouffrée dans les magasins.

« Nous étions épargnés depuis 2001, mais là ça recommence. Depuis que nous habitons ici, c'est au moins la vingtième fois que nous sommes inondés. On en a marre. » Hier matin, Jeanine Galli, habitante de la rue de la Marne, l'eau jusqu'aux genoux dans sa cour, pleurait de désolation.

Vers 8 h 30, le Quinic, la rivière qui échancre le centre-ville historique, est subitement sorti de son lit. « Le Biliou, un de ses affluents qui passe en dessous de chez nous, a lui aussi débordé. On nous avait pourtant assuré que ça n'arriverait plus. »

Ces inondations résultent de la conjonction d'un fort coefficient de marée (106) et des pluies nocturnes. Vers 9 h, le port débordait et l'avenue du Général-de-Gaulle, recouverte d'eau, était coupée à la circulation. L'eau de mer s'est engouffrée dans les commerces.

Au cours de la journée, les pompiers de Paimpol sont intervenus à une trentaine de reprises pour pomper et assécher domiciles et caves. En fin d'après-midi, ils ont sorti la grande échelle quand une partie du toit du supermarché Intermarché menaçait de s'envoler.

La crue a inondé la maison de Jeanine Galli, rue de la Marne, en quelques minutes.

Dépités, certains riverains pointaient une nouvelle fois la responsabilité du bassin de Mahalez également étang de pêche, dans les inondations. « Il aurait été vide, ce ne serait jamais arrivé. » Le maire, Jean-Paul Pochard, assure que « ça n'aurait rien changé. Il est vrai que la parade aux inondations est une bonne gestion du bassin écrêteur de crues de Mahalez. Mais dans ce cas, c'est l'eau de mer qui est remontée. Et les égoutiers ont fermé les débouchés d'eaux pluviales pour éviter de gonfler les volumes d'eau. Mais quand il pleut abondamment, les conduites se remplissent et l'eau ressort par les grilles », détaille le maire qui n'avait « pas vu le quai Neuf ainsi inondé depuis une dizaine d'années ».

D. D.

Le Télégramme du 12 mars 2008 (internet)

PAIMPOL

Tempête. Déclaration de catastrophe naturelle

12 mars 2008

Lundi, dans la matinée, de fortes pluies et la tempête associées à la grande marée d'équinoxe ont eu pour conséquences l'inondation de voies de circulation, d'habitations, de commerces et de caves, dans le centre-ville et autour du port. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été sollicitée par la mairie.La population sinistrée est invitée à se faire connaître à la mairie, au service État civil.

© Copyright Le Télégramme 2009

Le Télégramme du 1er avril 2008 (internet)

PAIMPOL

Inondations. L'étang de Mahalez bientôt à sec ?

1 avril 2008

L'étang de Mahalez bientôt vidé de son eau ? La ville se penche sérieusement sur cette éventualité pour atténuer le risque d'inondation. Explications.Une grande marée associée à de fortes pluies. Une combinaison qui a tendance à jouer de mauvais tours aux Paimpolais. Dernier exemple en date : au lendemain du premier tour des élections municipales, le Quinic a débordé, inondant des rues du centre-ville... Malheureusement pas une première.Que faire face aux caprices de la nature ? Empêcher un gros coefficient de marée, des vents venant du nord et d'importantes précipitations, soit autant de facteurs de risque, est humainement et techniquement impossible. À l'heure actuelle, Paimpol ne pourrait en fait actionner qu'un seul levier, à savoir : l'étang de Mahalez, bien connu, notamment, des pêcheurs du coin. En effet, cet étang existe d'abord « pour réguler le débit des eaux pluviales », rappelle le maire, Jean-Yves de Chaisemartin.

Mesure préventive pour cette fin de semaine

Une grande marée (coefficient 109) est prévue pour cette fin de semaine. Craignant que les riverains du Quinic se retrouvent à nouveau les pieds dans l'eau, les services techniques ont d'ores et déjà décidé de faire jouer son rôle de régulateur à l'étang de Mahalez. « Nous allons ouvrir les vannes pour faire baisser le niveau d'eau de l'étang », annonce Éric Taisne, directeur des services techniques. « Il s'agit simplement d'une mesure préventive pour la sécurité des riverains du Quinic », précise Jean-Yves de Chaisemartin. Une mesure préventive qui doit donc permettre d'atténuer les risques, même si « à lui seul, on sait très bien que Mahalez ne peut pas empêcher un débordement du Quinic. » En attendant, pour réduire au maximum le risque d'inondation, la ville planche sur diverses solutions. Ainsi, depuis deux mois, un audit sur les circuits d'évacuation des eaux pluviales de la ville a été lancé. Une autre piste de réflexion porte sur... l'étang de Mahalez. « Nous allons engager une réflexion avec les usagers de l'étang, les pêcheurs, pour savoir s'il ne faudrait pas vider cet étang et le garder à sec », informe le maire de Paimpol.

« On ne transige pasavec la sécurité »

Pas sûr que cette éventualité séduise les pêcheurs, puisque Mahalez n'est autre que leur réserve de pêche... Jean-Yves de Chaisemartin entend pourtant bien ouvrir le dialogue à ce sujet. « Pas question pour nous de transiger avec la sécurité des Paimpolais », appuie son adjoint aux travaux et à l'urbanisme, Didier Calmels. Vider cet étang « atténuerait les dégâts. Ce serait un facteur de risque en moins », ajoute-t-il. Place donc désormais à la réflexion et au dialogue annoncés. Avec quelle issue ?

© Copyright Le Télégramme 2009

Le Télégramme du 14 avril 2008 (internet)

PAIMPOL

Inondations. À la pêche aux solutions à Mahalez

14 avril 2008

Créé dans un but de régulation des crues, l'étang de Mahalez est aussi un endroit apprécié des pêcheurs. Mais les deux vocations sont-elles compatibles ?Quand on prend la route qui mène à Plourivo, l'oeil est vite attiré sur la gauche par l'étang de Mahalez. Le plan d'eau de 2 ha 5, dans un cadre verdoyant et calme est un lieu de détente à quelques pas du centre-ville. Il est aussi très prisé des pêcheurs de poisson blanc (gardons et autres tanches). Il a également et surtout une vocation de régulation des crues. Il a même été créé pour cela au début des années 90. Aujourd'hui, une réflexion est en cours pour voir comment les deux actions peuvent s'articuler. Il est bien certain que le pêcheur du dimanche n'aura pas priorité sur l'intérêt général qui est de protéger la population des inondations.

Intervenirsur l'eau de pluie

Pour les responsables de l'Hameçon paimpolais, il ne devrait pas y avoir d'incompatibilité notoire. Samedi, ils avaient invité le maire à une petite balade pour lui faire part de leurs doléances. « Les marées, l'eau de pluie et les dépressions sont les facteurs principaux des inondations. Sur l'eau de pluie, on peut intervenir », a rappelé Jean-Yves de Chaisemartin. « Plus on laisse de l'eau dans l'étang et plus on met en danger les habitations du Quinic. Nous avons un calcul de volume à faire ainsi qu'une étude de coût, qui sera menée en interne, pour voir comment on peut garder une partie de l'étang réservée à la pêche alors qu'une autre partie garderait essentiellement son rôle de régulation des crues. Mon but est de mener cette étude conjointement avec les pêcheurs puisqu'il est bien évident que l'étang n'est pas seul responsable des problèmes d'inondations mais je dois privilégier l'intérêt général dans ce genre d'affaire ».Le plan d'eau de Mahalez est fréquenté par les enfants, les scolaires, les personnes à mobilité réduite et des vacanciers qui ne pratiquent ni la pêche en rivière, ni en mer, mais qui aiment passer un moment au bord de l'eau.

© Copyright Le Télégramme 2009

Le Télégramme du 3 juin 2008 (internet)

PAIMPOL

Faits divers

3 juin 2008

Les pluies diluviennes qui se sont abattues hier toute la journée n'ont provoqué aucun dégât majeur.Seules trois inondations de caves sont à déplorer à Paimpol ainsi que des axes coupés dans la commune de Plouézec.

© Copyright Le Télégramme 2009

Le Télégramme du 2 novembre 2008 (internet)

PAIMPOL

Trois interventions des pompiers liées aux intempéries

2 novembre 2008

Les sapeurs-pompiers de Paimpol sont intervenus à trois reprises, hier matin, pour des appels liés aux intempéries.Ils ont d'abord été sollicités pour une inondation à l'office de tourisme, rue du Général Leclerc. Ils ont constaté qu'environ 1,5 cm d'eau étaient entrés dans les 20 à 30 m² de bureaux. Dans la foulée, les pompiers se sont rendus chez un particulier dont l'habitation avait, elle aussi, été légèrement inondée.Enfin, vers 9 h 45, les pompiers sont intervenus à la plage de la Tossen où un bateau venait de s'échouer. Personne ne se trouvait à bord. Ce sont les amarres du navire qui avaient rompu.

© Copyright Le Télégramme 2009

Ouest-France du 28 février 2010 (internet)

Intempéries : des inondations à Paimpol et dans la campagne (vidéo)

Les intempéries de cette nuit ont causé quelques inondations à Paimpol, malgré les travaux réalisés par la municipalité, notamment la réfection des clapets du port. Les maisons inondées se situent impasse Novice Le Maout et avenue du Général de Gaulle. Le ruisseau côtier du Quinic, qui se déverse dans le port de Paimpol, ne pouvait pas s'écouler ce matin, à marée haute, à cause du fort coefficient de marée. L'étang de Mahalez, qui joue le rôle de tampon, a débordé sur la route de Plourivo, où toute circulation est impossible.

D'autres ruisseaux côtiers se sont transformés en torrents furieux (voir notre vidéo).

Cellule de crise à la mairie de Paimpol

Les Paimpolais victimes d'inondation, et tous ceux qui sont volontaires pour donner un coup de main aux personnes en difficulté, ont été réunis à 15 h à la mairie. Il n'y a pas de victime humaine, heureusement.

Une vingtaine de foyers sont touchés, avec de l'eau dans les caves, pour les plus chanceux, et de l'eau dans les pièces d'habitation, pour certains autres.

On redoute particulièrement la marée haute de ce soir, à 19 h. En effet, l'étang de Mahalez, qui protège le centre-ville en cas de crue, a complètement débordé et ne joue plus son rôle. Les bénévoles sont à pied d'œuvre pour aider à protéger les maisons les plus exposées.

Paimpol : marée du soir, espoir

À 19 h 30, le plein de la marée haute du soir est atteint. Il y a du monde en ville, dans les zones inondables. Riverains, élus, services techniques. Un peu d'eau est revenue rue du Petit Moulin. Le port est plein à ras bord, mais ne déborde pas. Le Quinic est très haut également, mais sage pour l'instant. Prudence : les coefficients continuent d'augmenter jusque mardi. Mais on n'annonce plus de pluie. Si l'étang de Mahalez se vide correctement pendant la nuit, les prochains jours pourraient être moins humides dans les parties les plus basses de la ville.

Paimpol : le niveau de l'étang de Mahalez a continué de monter toute la journée de dimanche (vidéo)

Paimpol - 28 Février 2010

Mahalez a commencé d'envahir la route de Plourivo, dimanche matin. Depuis, le niveau a continué de monter. |

L'étang de Mahalez, qui sert de zone tampon pour protéger le centre-ville de Paimpol des crues a complètement cessé de jouer ce rôle protecteur depuis qu'il a débordé tôt dimanche matin. Plus préoccupant : il a continué de se remplir tout au long de la journée de dimanche. Non seulement la route de Plourivo est coupée depuis le matin, ce qui arrive en cas de crue importante. Mais l'étang n'est pas loin d'atteindre le niveau de la rocade, entre Penvern à la Lande-Blanche.

Les vannes de l'étang sont sous deux mètres d'eau. Quant au déversoir, il crache, de l'autre côté de la route, un torrent d'eau qui arrive fatalement à Paimpol. Sur la vidéo, on peut voir combien l'eau dévale d'une hauteur importante. Le niveau normal de l'étang de Mahalez est tout en bas du déversoir. Les centaines de milliers de mètres cubes d'eau font pression d'un côté de la route, et fragilisent celle-ci.

Le Télégramme du 28 février 2010 (internet)

Paimpol (22). Routes barrées et caves inondées

28 février 2010

Les Paimpolais domiciliés avenue du Général de Gaulle et les petites rues adjacentes situées près du Quinic, se sont réveillés les pieds dans l'eau ce matin à l'heure de la pleine mer. Seule une maison, rue Novice Joseph Le Maout a été inondée. Il y avait 80 cm d'eau dans les pièces de vie. Pour le reste, ce sont des caves, des courettes et des jardins qui ont été touchés. Plusieurs routes ont été barrées, notamment celles menant à Plourivo et Plounez. Une cellule de crise a actuellement lieu en mairie et Jean-Yves de Chaisemartin, maire, recevra les riverains touchés cet après-midi à 15 h. Principal accusé, le système des égoûts de la ville.

Tags : Paimpol côtes d'armor inondations tempête

© Copyright Le Télégramme 2009

Gérer mon étang du 1er mars 2010 (internet)

Tempête Xinthia : évolution des étangs bretons

BRETAGNE
Paimpol : le niveau de l'étang de Mahalez a continué de monter toute la journée de dimanche
L'étang de Mahalez, qui sert de zone tampon pour protéger le centre-ville de Paimpol des crues a complètement cessé de jouer ce rôle protecteur depuis qu'il a débordé tôt dimanche matin. Plus préoccupant : il a continué de se remplir tout au long de la journée de dimanche. Non seulement la route de Plourivo est coupée depuis le matin, ce qui arrive en cas de crue importante. Mais l'étang n'est pas loin d'atteindre le niveau de la rocade, entre Penvern à la Lande-Blanche.
Les vannes de l'étang sont sous deux mètres d'eau. Quant au déversoir, il crache, de l'autre côté de la route, un torrent d'eau qui arrive fatalement à Paimpol. Sur la vidéo, on peut voir combien l'eau dévale d'une hauteur importante. Le niveau normal de l'étang de Mahalez est tout en bas du déversoir. Les centaines de milliers de mètres cubes d'eau font pression d'un côté de la route, et fragilisent celle-ci.

…

Source et crédit photo : Ouest France.
Gérer mon Etang, le 1er mars 2010

Le Télégramme du 1er mars 2010 (internet)

PAIMPOL

Fortes pluies. Des quartiers inondés

1 mars 2010

Pluies diluviennes et grandes marées. Un cocktail détonnant qui a provoqué des inondations dès hier matin. Et le risque est toujours là. Une cellule de crise a été mise en place. Elle devrait durer jusqu'à jeudi.

5h30 hier. Dans la rue Novice Joseph-Le Maout, des jeunes gens qui rentrent de boîte de nuit vont sonner à la porte d'une maison. «Appelez les pompiers, tout est inondé!» Pour la propriétaire, c'est déjà trop tard. Sa courette comme ses pièces de vie ont déjà de l'eau. 80cm de haut.

1,30m d'eau dans une maison à Beauport

«On venait de tout refaire après avoir déjà été inondé de la même façon au printemps 2008. Pendant des mois, on a vécu à l'étage, le temps que le bas sèche et là, ça recommence.» Le scénario est similaire dans la maison la plus proche de l'étang de Danet, tout près de Beauport. Là, c'est 1,30m d'eau qui dévaste les pièces. Dans l'avenue du Général-de Gaulle et dans le quartier du Petit Moulin, des maisons sont touchées elles aussi mais de manièremoins catastrophique. Un peu partout, en bordure du Quinic, nombreux sont les riverains qui se plaignent de caves, courettes ou jardins recouverts d'une eau boueuse. Hier après-midi, le maire avait invité toutes les personnes concernées à une réunion de crise en mairie. «Il est tombé 50mm d'eau dans la nuit. C'est une situation exceptionnelle. Du coup, le bassin de rétention à Mahalèze, qui protège la ville, n'a pas assuré son rôle. Il est en débordement complet depuis la fin de nuit». Samedi, pourtant, le niveau du plan d'eau était en dessous du niveau des crues. «Il avait été vidé complètement», a informé le maire. «Là où nous pouvons interférer, cela a été fait: les vannes de Goasmeur, celles de Beauport, Mahalèze, les clapets du Quinic. Mais quand il pleut trop, c'est difficile de faire plus.»

Grandes marées

Et la crainte du premier magistrat de la ville était surtout autour des grandes marées d'aujourd'hui et demain. «Nous allons avoir de gros coefficient à 115 et 116 et il y a toujours de l'eau qui arrive. Le Leff est sorti de son lit. Tout est gorgé d'eau. Nous sommes obligés de fermer les clapets du Quinic deux heures avant la pleine mer pour ne pas laisser d'eau salée passer. La météo annonce des cieux plus cléments mais nous ne pouvons pas prendre de risque. Il faut donc se mobiliser. On ne peut pas créer de mur autour du port ni doubler Mahalèze. Mais on peut prendre des précautions. Monter des parpaings. Surélever les meubles. Assurer de l'entraide. Nous serons mobilisés jusqu'à jeudi, fin des gros coefficients de marée». Par chance, aucun gros dégât n'était à déplorer. Aucune victime non plus. «Certains se sont fait peur sur la route de Plourivo. Dans la nuit, ils n'ont pas vu l'eau et leur voiture s'est enfoncée dedans. Quand les pompiers plongeurs sont arrivés,ils étaient trempés jusqu'aux épaules». *Pratique Toutes les personnes concernées par les inondations peuvent appeler la mairie au 02.96.55.31.70.*

Tags : Catastrophe naturelle inondations

© Copyright Le Télégramme 2009

Ouest-France du 1er mars 2010 (internet)

Inondations à Paimpol : quelques caves inondées, l'étang de Mahalez surveillé

La nuit dernière a été «calme» selon les pompiers. Mais dès 7 h 30 du matin, quelques interventions ont eu lieu pour des caves inondées en raison de la marée. Un tronçon de la route de Plourivo longeant l'étang de Mahalez est toujours coupé. Des déviations ont été mises en place. Une réunion se tient en ce moment à la mairie de Paimpol afin de faire le point sur la situation.

« Nouvelles rassurantes mais nous sommes sur le pied de guerre »

Paimpol - 01 Mars 2010

Ce matin, vers 7 h 30, la rue a de nouveau était inondé en raison de la marée montante. Les riverains craignent de nouvelles montées des eaux ce soir et demain matin. |

La situation à Paimpol est en voie d'amélioration mais la vigilance est de vigueur jusqu'à jeudi. « **Les nouvelles sont rassurantes mais nous restons sur le pied de guerre. Par rapport aux autres communes, Paimpol a été relativement épargnée** » déclare le maire de Paimpol, Jean-Yves de Chaisemartin. La journée de lundi est plus calme comparée à la journée de dimanche (lire notre édition du 1er mars) : inondations moins importantes et interventions des sapeurs-pompiers très limitées. Miam du fait de sols gorgés d'eau et d'importants coefficients de marées, « **quelques montées d'eau sont à craindre mais pas d'inondations notables** » redoute le maire. Notamment ce soir avec la marée montante prévue pour 20 h et mardi matin puisqu'une grande marée de coefficient 116 est annoncée.

Le Télégramme du 2 mars 2010 (internet)

PAIMPOL

Inondations. Trente foyers recensés et aidés

2 mars 2010

Suite aux intempéries et aux pluies diluviennes qui se sont abattues dans la nuit de samedi au dimanche (Le Télégramme d'hier), la mairie et les services techniques ont recensé trente foyers concernés par les inondations. Ce sont principalement des caves, des sous-sols et des rez-de-chaussée d'habitation qui sont touchés. Les services techniques livrent des parpaings aux personnes qui ont besoin de surélever des meubles et des appareils électro-ménagers. La vigilance est maintenue le temps des grandes marées, jusqu'à jeudi. Par ailleurs, la météo ne prévoit pas de précipitations dans les prochaines heures. Contact: mairie, au 02.96.55.31.70.

© Copyright Le Télégramme 2009

Ouest-France du 2 mars 2010 (internet)

Un seul cas d'inondation recensé à Paimpol

On craignait encore le pire avec les fortes marées de lundi soir et ce mardi mais finalement il n'y a pas eu de dégâts. Les sapeurs-pompiers ont effectué en tout et pour tout une seule intervention. Chez une personne âgée dont la maison, sise rue de la Marne a été inondée. Le maire Jean-Yves de Chaisemartin a indiqué que les vannes de l'étang de Mahalez dont les commandes étaient sous deux mètres d'eau ont pu enfin être fermées. Néanmoins, la vigilance est de mise jusqu'à jeudi.

Le Télégramme du 3 mars 2010 (internet)

PAIMPOL

Inondations. Le pire est passé

3 mars 2010

Le fort coefficient de marée d'hier matin (116) offrait un spectacle assez impressionnant à la pleine mer, les pontons étant tout d'un coup plus hauts que les quais. Aucun dommage n'a été recensé sur les bateaux. Pour les personnes concernées par les inondations, le pire est passé. Le coefficient d'hier soir était à 115 mais va commencer à baisser aujourd'hui (113 et 108) et demain (102 et 95). L'eau douce mettant du temps à s'écouler, les sols étant totalement gorgés d'eau, il faudra encore plusieurs heures avant que la situation revienne à la normale. Par ailleurs, même si Moulin Bescond était aussi sous les eaux, il n'y a eu aucun problème d'approvisionnement en eau potable.

Tags : Environnement

© Copyright Le Télégramme 2009

Le Télégramme du 29 octobre 2010 (internet)

Inondations. Les riverains se mouillent

29 octobre 2010

Les abords du Quinic, comme ici le parking qui se trouve au bout de la rue Novice-Le Maout, n'échappent pas aux inondations.

Jean-Claude Jestin et ChristianDeloget font partie des riverains touchés par les inondations de la ville. «On est dans les 1.000du bas», comme ils disent. «Le bas», c'est-à-dire les quartiers concernés à chaque fois ou presque que pluviométrie et grandes marées coïncident. «Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), date de 2001», souligne Jean-Claude Jestin. «Cela fait donc neuf ans et on nous donne seulement quinzeheures de présence d'un commissaire enquêteur.» «Et évidemment, c'était incroyable le monde qu'il y avait à chaque fois», renchérit ChristianDeloget.

Réunion demain

«C'est assez incompréhensible puisque Paimpol est historiquement vulnérable du fait de sa topographie et de sa position. L'enquête est vraiment symbolique, tout comme ce qui a été fait à Gravelodic, sur les hauteurs de Kérity. Les arbres ont été coupés et on continue à construire même en zones sensibles, avec tous les risques que cela suppose.» Pour les deux hommes, la réflexion devrait également se faire avec les communes alentour. «Le remembrement qui se fait à Plourivo a des incidences à Paimpol. Ce serait bien d'en tenir compte.» Les deuxriverains ont pour projet de monter un collectif. Ils organisent une réunion demain à cette fin. «Cela permettra de parler d'une seule voix au lieu d'aller chacun notre tour clamer nos doléances.» *Pratique Réunion de mise en place du collectif demain, à 14h, salle 1 du centre Dunant.*

Le Télégramme du 3 janvier 2014 (internet)

Paimpol. Un ponton de pêche à sec sur le quai de Kernoa à la pleine mer

3 janvier 2014 à 09h51

La pleine mer de 8h12 exactement a offert un sacré spectacle ce matin tout autour du port. Le quai Duguay-Trouin a été recouvert d'eau à moitié et plusieurs automobilistes qui n'avaient pas crû aux panneaux de prévention posés depuis deux jours ont eu la mauvaise surprise de retrouver leurs véhicules, les essieux baignant dans l'eau salée.

A Poulafret, les bateaux semblaient êtres posés sur la chaussée mais le plus surprenant a été le ponton de pêche du quai de Kernoa.

Poussé par la pression du Gimaco, grand bateau de pêche de pas loin de 12 m, il s'est carrément trouvé à sec sur le quai. Les services techniques, aidés de la police municipale et de deux pompiers dont le lieutenant Bizet, ont donné du mou au navire et ont repoussé le ponton dans l'eau. Il n'y a eu aucun dommage.

Le coefficient de marée de ce soir est de 108 avec une pleine mer à 20 h 40. La prudence s'impose donc.

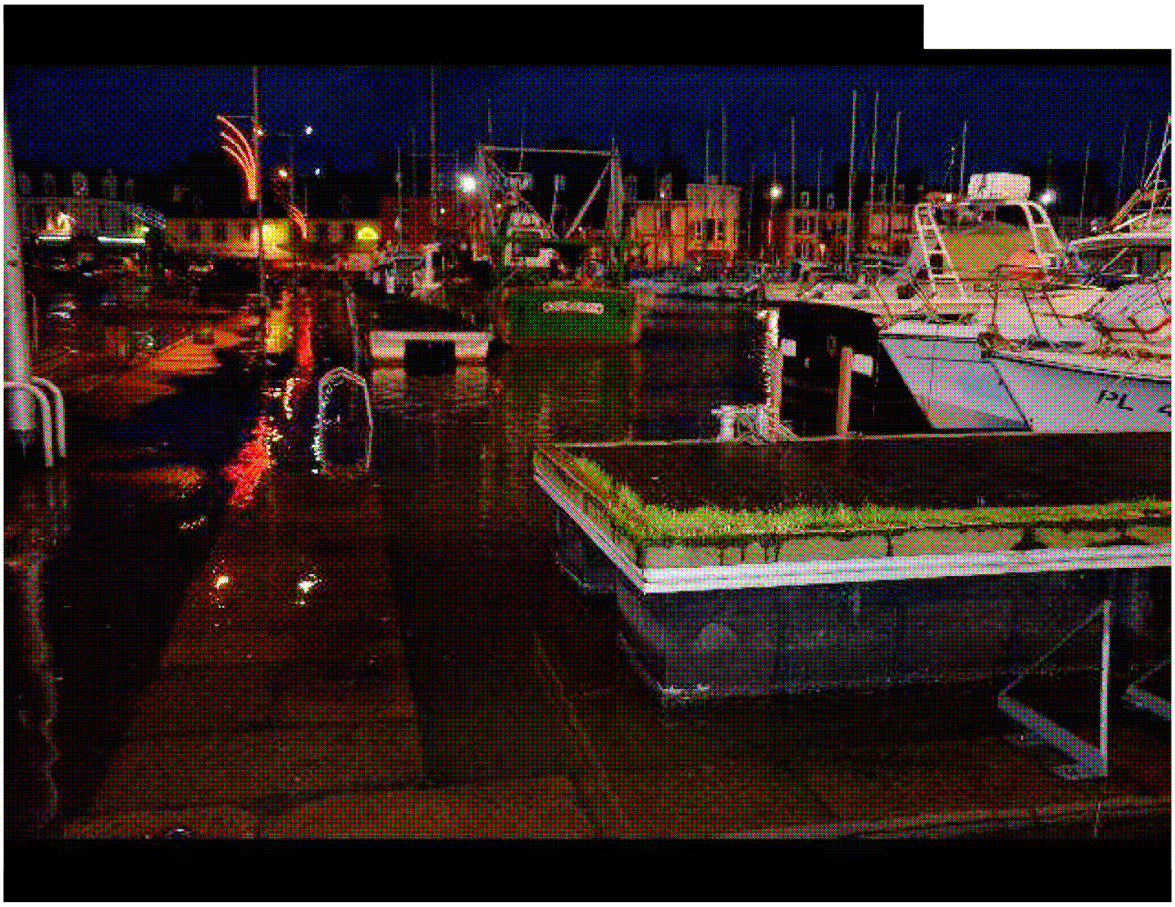

© Copyright Le Télégramme 2014

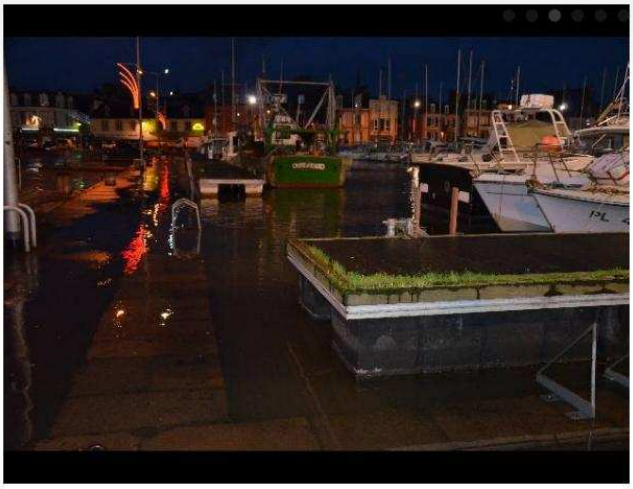

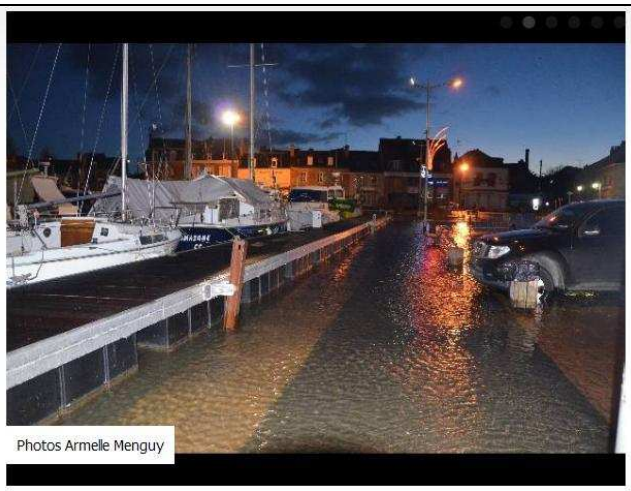

Photos Armelle Menguy

Ouest-France du 3 janvier 2014 (internet)

Port de Paimpol. Le bassin déborde brièvement et reste surveillé

Paimpol - 03 Janvier

Facebook 1 Twitter Google+ Achetez votre journal numérique

L'espace de quelques minutes, le bassin a débordé, ce matin sur le port. Un court épisode qui pourrait se reproduire ce samedi.

Vers 20 h 50, au plus fort d'une marée de 108, les quais de Paimpol sont restés plus secs qu'au petit matin où l'eau est légèrement sortie du bassin l'espace de quelques minutes aux aspects toujours spectaculaires. **« Ce vendredi matin les prévisions de hauteur d'eau étaient de 11,40 m. Normalement à ce niveau cela ne déborde pas. En réalité, on a enregistré une sur cote de 40 cm due aux effets dépressionnaires et au vent de sud ouest. Cela explique le léger débordement. Ce vendredi soir, la hauteur d'eau annoncée était de 25 cm de moins. Rien à redouter donc. En revanche, ce samedi matin, nous aurons de nouveau un risque plus élevé de débordement. Cela dit nous sommes sereins »** rassure Marc Beaure d'Augères, responsable des services techniques.

Le Télégramme du 4 janvier 2014 (internet)

PAIMPOL

Grandes marées. Un ponton de pêche à sec sur les quais

4 janvier 2014

Principe de vases communiquants oblige et parce que la pluie ça mouille, il arrive que ça déborde, surtout en période de grandes marées. Mais à Paimpol, pas de panique.

Les spectacles de désolation qu'offrent certaines villes bretonnes ne touchent pas la cité des Islandais. Hier, à la pleine mer de 8 h 12 exactement, il y avait surtout un joli spectacle tout autour du port. Le quai Duguay-Trouin a été recouvert d'eau à moitié. La cale aux pommes a été remplie à ras bord. À Poulafret, les bateaux semblaient êtres posés sur la chaussée. Le plus surprenant aura été le ponton de pêche du quai de Kernoa. Poussé par la pression du Gimaco, grand bateau de pêche de pas loin de 12 m, il s'est carrément trouvé à sec sur le quai. Les services techniques, aidés de la police municipale et de deux pompiers dont le lieutenant Bizet, ont donné du mou au navire et ont repoussé le ponton dans l'eau. Il n'y a eu aucun dommage.

Gros coefficients de marées en février et mars

Toujours anecdotiques, en revanche, les voitures qui se retrouvent dans l'eau salée jusqu'aux essieux ! Leurs propriétaires n'ont pas dû croire (ou pas dû voir) les panneaux de prévention posés depuis deux jours par la ville. Le coefficient de marée d'hier soir était de 108 avec une pleine mer à 20 h 40. La prudence s'impose donc avec des marées de 106 et 103 encore aujourd'hui. Pour ce qui est des semaines à venir, il y aura de gros coefficients à la fin janvier et début février, jusqu'à 114 le samedi 1er février, puis 115 le dimanche 2 mars.

Armelle Menguy

Tags : Environnement Eau marée Paimpol

© Copyright Le Télégramme 2014

Le Télégramme du 24 janvier 2014 (internet)

PAIMPOL

Crues. Les égoutiers ferment leurs clapets

24 janvier 2014 à 09h48 - Réagir à cet article

Trois hommes de l'ombre. Sur qui tout repose, ou presque. Beaucoup en tout cas. David, Jean-Marc et Jean-Yves sont les rois de la prévention des crues.

David Le Tallec, Jean-Marc Le Louarn et Jean-Yves Derrien font partie des agents des collectivités territoriales que l'on ne voit jamais, et pour cause ! Ils sont les trois égoutiers de la ville, travaillant toujours par deux, par tous les temps, de jour comme de nuit, et assurant une astreinte 24 h/24 au moment des marées, dès lors qu'elles dépassent onze mètres. À quelques jours des gros coefficients : 111 le vendredi 31, 114 et 113 les 1er et 2 février, ils sont sur tous les fronts pour tout surveiller : zones tampons des plans d'eau de Mahalez et Goasmeur, clapets du port et sur le Quinic, travail étroit avec les éclusiers.

Le moindre bout de bois

Un boulot aussi énorme qu'essentiel qui a pour but d'empêcher des inondations qui pourraient être catastrophiques. « Notre job est d'oeuvrer sur tout le réseau d'eaux pluviales et évidemment, au moment des marées, notre tâche est basée sur énormément de vérification, quel que soit le niveau d'eau dans le Quinic. Le moindre bout de bois bloqué dans les vannes peut avoir des conséquences difficiles ». « On subit et on se prépare », rappelle Marc Beaure d'Augères, directeur des services techniques. « Nous avons les deux plans d'eau que sont Mahalez et le Goasmeur. Nos trois égoutiers les vident entièrement. Si Mahalez est toujours à zéro avec un contrôle des vannes, Goasmeur est vu deux semaines avant un gros coefficient puis juste avant, deux ou trois jours plus tôt. Pour cette fois, ce sera dès jeudi. Au même moment, les ouvrages sensibles, comme les clapets sur le Quinic et dans le port sont actionnés. Ils empêchent la mer de remonter au Champ de Foire, dans les canalisations. Au port, ils sont à l'angle des quais de Kernoa et Duguay-Trouin, cela évite les soucis rue du Général-de-Gaulle et dans le quartier Novice-Le Maout ».

Veille permanente

Les 3 et 4 janvier, il y avait eu quinze centimètres d'eau dans ce dernier secteur, sur des coef de 107 et 108. Pourquoi ? « Le collecteur de la rue du Général-de-Gaulle est à saturation. C'est aussi le point le plus bas, donc le point de fragilité. De manière provisoire, début février et aussi en mars pour les grandes marées, on mettra en place une pompe connectée aux réseaux d'eaux pluviales. Ça soulagera le collecteur de la rue du Général-de-Gaulle », poursuit Marc Beaure d'Augères. Des travaux ont été entrepris pour toujours être dans la prévention : réfection des clapets du Quinic en 2010, curage de Goasmeur et gestion de Mahalez à sec en 2013. Au moment des prochaines grandes marées, les égoutiers seront en veille permanente. « Avec l'aide des éclusiers qui baissent l'eau des bassins, on ferme les vannes deux heures avant la marée et on les rouvre une heure et demie après environ ». Paimpol, de par sa position géographique, est fragile par définition. Panneaux, barrières, signalements divers vont être mis en place sur un secteur large à partir de jeudi. « On a des stocks en parpaings, plaques de bois, plâtre et les riverains concernés doivent être vigilants. On ne pourra pas tout faire mais on sera prêts à agir », indique le directeur des services. « Au moment des plus gros coefficients, il ne faudrait pas avoir un énorme grain orageux, ni de vent contraire », soulignent les égoutiers. « Là, on aurait du mal à agir. » On croise les doigts !

Ouest-France du 2 février 2014 (internet)

Les marées n'ont pas fait de vagues sur le port

Paimpol - 02 Février

Jérémy RATTIER.

Avec des coefficients supérieurs à 110, hier matin, la mer a rapidement envahi le quai Duguay-Trouin, sans faire de dégâts. D'autres risques sont à prévoir aujourd'hui.

Hier, les Paimpolais se sont réveillés les pieds dans l'eau. En effet, vers 8 h 10, à l'heure où le coefficient de marée (113) atteint son maximum, la mer déborde sur les quais. Surtout celui de Dugray-Trouin. Un spectacle étonnant pour ceux qui se sont levés tôt. Peu avant cette montée des eaux, les pontons dépassent largement les quais, de pratiquement un mètre. Grosse frayeur pour certains spectateurs. **« J'ai bien cru que le ponton allait sortir des rails »**, assure un pêcheur à la retraite, témoin de cette surélévation significative de la mer. Sans conséquence.

« Tout est allé très vite »

Peu avant 7 h 50, l'eau commence à recouvrir les pavés du quai Duguay-Trouin, artère qui sépare le côté est du côté ouest du port.

Dix minutes plus tard, la zone piétonne est totalement sous les eaux. La chaussée, quant à elle, est en partie submergée par quelques centimètres d'eau. Les employés des services techniques de la Ville coupent la circulation. À quelques pas de là, sur le quai Morand, seul le trottoir est inondé. La mer s'est rapidement retirée. **« Tout est allé très vite »**, garantit un groupe de curieux, appareil photo à la main.

« Aucune intervention »

En l'absence de vent défavorable et de pluies, cette brusque montée des eaux n'a touché aucun commerce. Les pompiers n'ont procédé à **« aucune intervention, ni dans la nuit, ni dans la matinée. »** Du côté des gendarmes, **« tout a été calme. »**

Hier soir, vers 20 h 30, la grande marée n'a rien inondé.

La municipalité a anticipé ce risque d'inondation. En début de semaine, Jean-Yves de Chaisemartin, maire de Paimpol, a lancé un programme de précaution en envoyant une lettre de mise en garde, à chaque foyer paimpolais. Autre mesure de prudence de la Ville : les barrières installées le long des quais, pour éviter tout incident.

Encore des risques

Aujourd'hui, si les coefficients de marée baissent légèrement, les risques d'inondation ne sont pas évacués. La vigilance reste de mise jusqu'à ce soir. **« Des montées d'eau sont encore à craindre »**, assure un pêcheur qui amarre son bateau au port. Avec le vent venant du sud-ouest prévu, l'eau de mer risque de titiller les terrasses des bars paimpolais.

Ce matin, elle est haute à 8 h 47 pour un coefficient de 113, et à 21 h 11, ce soir. Le coefficient sera de 110.

Ouest-France du 3 février 2014 (internet)

Grandes marées : Paimpol épargné, mais ailleurs...

Paimpol - 03 Février
Jérémy RATTIER.

Le dernier jour de grandes marées s'achève. L'heure est au bilan. Si les Paimpolais n'ont pas vécu d'inondations, d'autres n'ont pas eu cette chance, comme à Pleubian et à Bréhec.

Pas de dégâts à Paimpol

Hier matin, la marée a une nouvelle fois envahi le quai Duguay-Trouin. Mais elle s'est arrêtée au milieu de la route, ne battant pas son record de distance d'hier. Au grand dam de la vingtaine de personnes venues assister au spectacle. Équipés de caméscopes et d'appareils photo, les spectateurs ont filmé, flashé. En vain. La surcote n'y change rien. **« Tu vois : je t'avais dit de venir hier matin »**, gronde un homme. Tous repartent déçus. **« Sans vent et sans pluie, il ne fallait pas s'attendre a mieux »**, assure un pêcheur.

À Poulafret, l'une des zones jugées sensibles, la route menant à la base nautique a été submergée par les flots ce matin. Prudente, l'artère a été fermée par les agents municipaux. Le phénomène tant redouté n'a finalement touché aucun commerce, ni aucune habitation sur Paimpol.

Ouest-France du 4 février 2014 (internet)

Tempête Petra. Les conseils de la préfecture des Côtes-d'Armor

Saint-Brieuc - 04 Février

Image de tempête plage du Four à Chaux à Paimpol, juste à côté du port. | Archives Ouest-France.

Ouest-France du 3 mars 2014 (internet)

Grande marée à Paimpol. Plusieurs commerces brièvement inondés

Paimpol - 12h32

Facebook 27 Twitter 11 Google+

Achetez votre journal numérique

Comme prévu, la marée de ce matin est montée plus haut que dimanche, atteignant quelques enseignes autour du port. Mais plus de peur que de mal.

Poussée par de basses pressions, la marée de coefficient 114 a atteint son plus haut niveau à Paimpol ce matin, sur les coups de 8 h, sous les yeux de nombreux badauds.

Pendant une dizaine de minutes, elle s'est engouffrée sur les terrasses et dans les commerces situés le long du quai Morand. Le bar *l'Époque*, le café-brasserie *Les Chalutiers* ou encore le *Restaurant du Port* en ont été quitte pour quelques coups de balais et de serpillières. Mais le tabac-presse situé juste à côté a tout de même subi une coupure d'électricité pendant une partie de la matinée.

Les pompiers ont également dû intervenir au restaurant *L'Islandais* pour aider à pomper l'eau qui s'était écoulée dans les cuisines. Ils ont aussi dû interdire pendant une bonne heure le quai de Kernoa aux véhicules et aux piétons à cause d'un compteur électrique ayant pris feu en face du Comptoir de la Mer.

Quelques pontons déposés par la mer sur les quais ont par ailleurs rapidement été remis à l'eau à l'aide de chariots élévateurs.

Photographies du Laboratoire de Saint-Brieuc et de la DDTM22 du 3 mars 2014

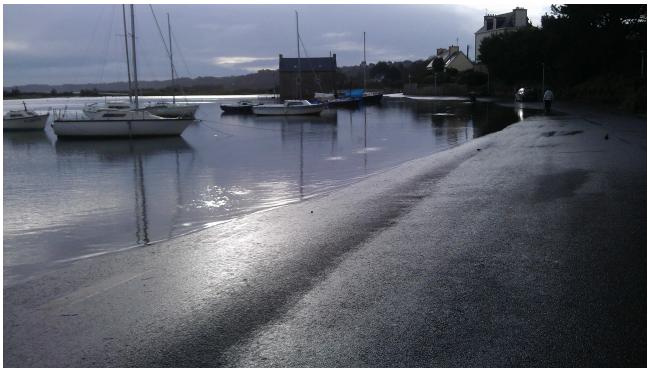

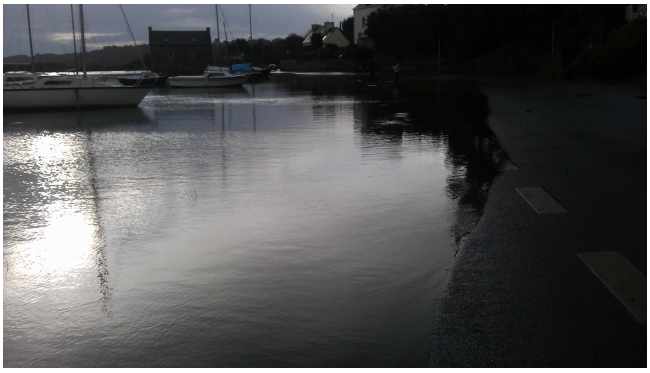

Paimpol
Zone de Rencontre
RAPPEL

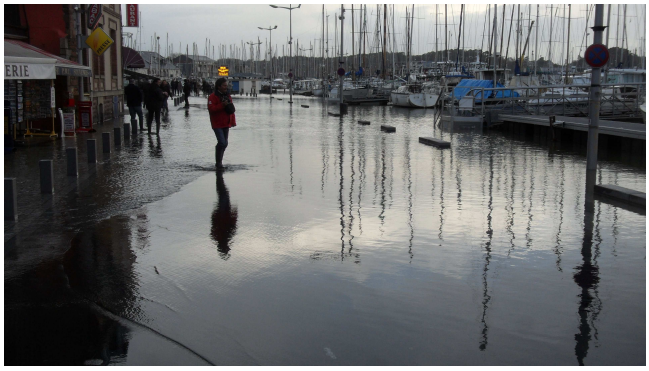

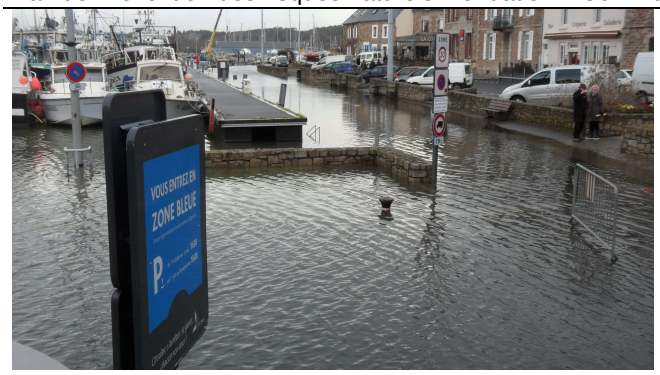
VOUS ENTREZ EN
ZONE BLEUE

DDTM
DOMAINE
MARITIME

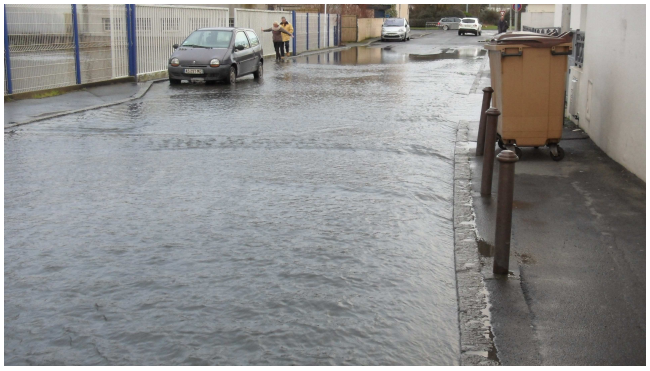
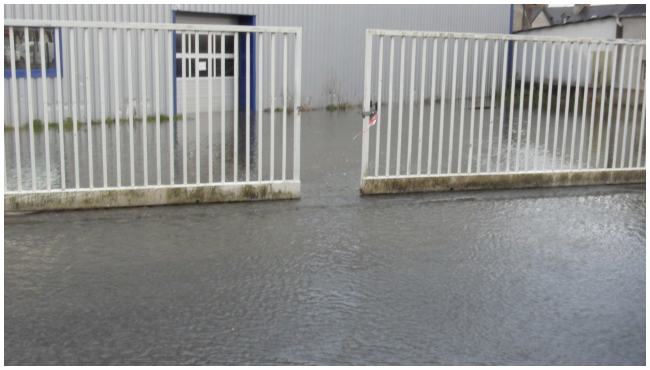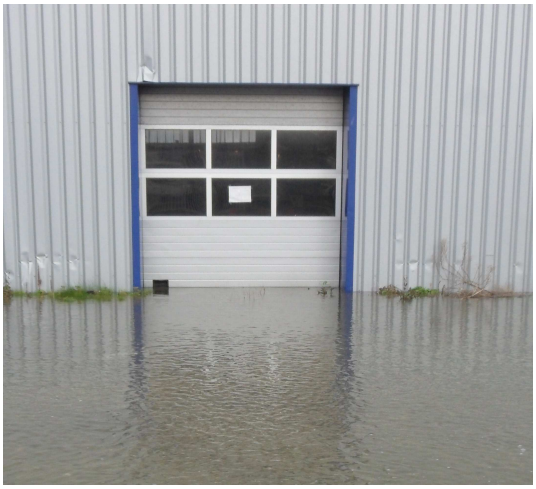
CHAPALAIN
OCCASIONS
2 espaces d'exposition
KERFOT et PAIMPOL